Faure Gnassingbé, les mystères d’un président

Biographie du president Faure Gnassingbe

Né le 6 juin 1966 à Afagnan dans la préfecture des lacs au Togo (région maritime), il est l’un des fils de Eyadéma Gnassingbé qui fut président du Togo de 1967 à 2005.

Tout jeune, Faure Gnassingbé est réputé pour son intelligence vive et sa capacité d’apprentissage qui lui permettent de suivre une scolarité exemplaire. Pour preuve l’obtention du Certificat d’Etude du Premier Degré en 1977 (obtenu l’Ecole Primaire du Camp RIT à Lomé); puis l’obtention du Brevet d’Etude du Premier Cycle en 1982 (obtenu au collège Chaminade de Kara et après un passage au collège Protestant de Lomé). A tout ceci, s’ajoute l’obtention haut la main du Baccalauréat série D avec la mention Bien en 1985 (obtenu au prestigieux Lycée Militaire de Saint-Cyr en France : http://www.lm-st-cyr.fr/ ).

L’année qui suit son obtention du BAC, Faure Gnassingbé s’inscrit à l’Université Paris Dauphine pour y étudier l’économie et les relations internationales. C’est à cette occasion qu’il approfondit ses connaissances du secteur financier et les relations entre finances et économie. Il en ressort en 1989 avec un diplôme supplémentaire qui lui servira tout au long de sa vie : une maîtrise de gestion.

En 1992, il décide de parfaire sa formation et part étudier à l’Université George Washington. Certains de ses détracteurs mettront plus tard en doute son passage au sein de cette académie. En effet, contrairement à de nombreux fils de personnalités, Faure Gnassingbé ne s’est jamais affiché avec la jet-set des étudiants africains de Washington et fréquentait peu les boîtes de nuits et grands restaurants selon une source étudiante qui l’a cotoyé pendant 5 ans. Outre son intelligence, c’est également sa discrétion qui ressort de son passage dans la prestigieuse université américaine où il obtient, en 1997, un Master of Business Administration.

Durant ces 2 dernières expériences étudiantes, il a pu tisser des relations fortes et précieuses avec des cadres français qui occupent aujourd’hui des postes à haute responsabilité. Il a également pu effectuer des stages fortement instructifs dans des institutions internationales.

Préface :

Le présent ouvrage aurait pu s’intituler : Chroniques politiques, diplomatiques et sociales de Faure Essozimna Gnassingbé, un équilibriste hors-pair.

L’ouvrage intitulé "Togo : Faure Essozimna Gnassingbé, les mystères d'un président" et écrit par Magloire Dato épouse la forme et le style. Il y est question des faits, des évènements, des décisions ou des non-décisions, ainsi que des orientations qui ont émaillé la vie du président togolais et par ricochet de la nation togolaise au cours de ces dernières années. Y sont abordées aussi, à partir de l’actualité, des problématiques majeures, la capacité de médiation du président togolais, notamment comment Faure Essozimna Gnassingbé soigne sa stature de médiateur régional, son Culte de la discrétion et maîtrise de l’image, ses actions qui parlent d’elles-mêmes et pour lui, le Blackout" total sur sa vie privée, la lutte contre le terrorisme, la nouvelle constitution promulguée, le style vestimentaire du locataire de Lomé 2, le bon voisinage avec les pays voisins notamment, le Niger, le Burkina Faso, ect…

Bref, la lectrice et le lecteur qui s’intéressent à l’avenir de la République du Togo, se trouvera, grâce à l’ouvrage de Monsieur Magloire Dato, introduit dans la vie non seulement des institutions togolaises, mais aussi et surtout de la Nation et, lâchons le mot, du Peuple. Tant il est vrai que la lectrice et le lecteur ainsi introduits le sont pour prendre le pouls des gens, des vrais gens, pour mesurer l’impact sur eux et sur leurs vies des décisions prises, explicitement et implicitement, ainsi que des stratégies avouées et inavouées.

Reste que l’ouvrage de Monsieur Magloire Dato est loin de n’être qu’un chapelet de notes éparses sans horizon. L’on y trouvera aussi des points de repère essentiels et une grille de lecture exigeante pour comprendre la situation togolaise et, surtout, pour évaluer les stratégies politiques et les politiques publiques de ces dernières années. Au fond, la question centrale, déclinée dans chaque chapitre, est la suivante : qu’est devenue la promesse faite par Faure Essozimna Gnassingbé de maintenir la paix et de développer le pays.

La réponse à cette question, telle qu’elle se profile au gré du texte, est nette et sans fard : chemin faisant, la promesse s’est révélée plus ou moins réalisable.

Témoignage d’un temps, témoignage d’un naufrage, « En toute franchise » se présente, au fond et dans la forme, comme une ode à la liberté d’expression dans des temps incertains. Il est même possible d’y voir la frêle lumière d’un phare dans la tempête.

Comme pour toute pensée libre, il ne reste qu’à souhaiter bon vent à cet ouvrage. Et, comme pour l’augure de démocratie qu’est l’expression de cette pensée libre, il faut espérer qu’il suscitera le débat, le vrai ; en lieu et place de ces procès en sorcellerie par lesquels on cherche à abrutir le Peuple, en escamotant les problèmes dont la solution permettra, seule, au pays de se relever et de grandir.

Parcours politique de Faure Gnassingbé

Après ses études, il rentre au Togo en 1998 avec une vision pour le pays qu’il ne cessera de peaufiner depuis. Fort de ses convictions, il fait ses premiers pas en politique en intégrant le parti du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT). Il est désigné candidat au poste de député pour la circonscription de la préfecture de Blitta dans la région Centrale au Sud de Sokodé. Faure Gnassingbé gagne les élections et devient député en mars 1999.

Lors de son mandat, il est élu Président de la Commission des Relations Extérieures et de la Coopération. Cette fonction l’amène à effectuer de nombreuses missions à l’étranger.

Il est ensuite réélu pour un deuxième mandat de député lors des législatives anticipées de 2002.

En 2003, son père est réélu président et c’est tout naturellement, de par son expérience au sein d’institutions internationales, ses études en Finances et Gestion, qu’il est nommé au gouvernement pour occuper le poste de Ministre de l’Equipement, des mines, des postes et télécommunications. A cette époque, Faure Gnassingbé est le chef de file des progressistes au sein du RPT et incarne une vision moderne et démocratique pour le Togo.

En 2005, le président Eyadéma Gnassingbé décède subitement et il est nommé Président par intérim en l’absence du Président de l’Assemblée Nationale.

Conscient du problème que cela pose, afin de couper court aux rumeurs colportées par l’opposition et pour ouvrir la voie à la construction d’une démocratie approuvée par le peuple togolais, il démissionne de son poste pour permettre le déroulement d’élections présidentielles anticipées.

Le 24 avril 2005, malgré un climat politique et économique plus qu’hostile, Faure Gnassingbé est élu démocratiquement Président de la République Togolaise. Les urnes livrent un score sans appel avec une victoire à 60,15% des voix.

Dès le lendemain de son accession au pouvoir, Faure Gnassingbé a travaillé sans cesse pour l’amélioration du climat politique. En effet, le pays miné par les divisions et les troubles socio politiques était, de fait, incapable de se moderniser et d’entrevoir un avenir radieux.

Convaincu que la réconcialiation nationale est un préalable pour un développement reel et durable au Togo, Faure Gnassingbé en a fait une priorité. Pour les observateurs, les positions des différents acteurs politiques sont quasiment inconciliables. Malgré cela, les efforts du nouveau Président aboutissent à la signature, en août 2006, d’un Accord Politique Global. Le but affiché d’instaurer un climat de paix, de sécurité et de stabilité démocratique était enfin atteint 15 mois après son élection.

Il permettra d’organiser les différents scrutins législatifs (de 2007 et 2013) et présidentiels (de 2010 et 2015) dans la plus totale transparence et absence de violence.

La Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) ainsi que le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l’Unité Nationale (HCRRUN) ont été créés respectivement

L’ouverture à l’opposition

Après l’Accord Politique Global signé par les différents acteurs politiques (d’opposition et du pouvoir) togolais, un nouveau pas vers la démocratie est effectué en 2010 avec l’entrée au gouvernement du principal parti d’opposition : l’Union des Forces de Changement.

Toujours dans la lignée d’une modernisation et démocratisation des institutions politiques, Faure Gnassingbé fait adopter en 2016 une réforme longuement attendue : le statut de Chef de l’opposition pour le parti d’opposition ayant le plus de députés à l’assemblée.

La modernisation des institutions et de l’économie

Suite à ces nombreuses réformes et au positions progressistes de Faure Gnassingbé, la coopération avec les principaux bailleurs de fonds qui était suspendue est réactivée. Le Togo reprend sa place sur la scène internationale et passe de nombreux partenariats bilatéraux et multilatéraux.

De grands chantiers structurels sont alors lancés : assainissement des finances publiques, lutte contre la corruption, sécurisation du cadre juridique et institutionnel qui règlemente les investissements. Autant de réformes qui ont rendu le pays attractif et relancé son économie.

En 2010, conséquence de sa bonne gouvernance, le FMI déclare en 2010 la fin du processus PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) pour le Togo.

Conscient que le pays a besoin de moderniser à la fois ses institutions et son fonctionnement, Faure Gnassingbé oriente les efforts de son gouvernement sur des réformes ambitieuses. Celles-ci sont officiellement présentées dans le Plan National de Développement en 2018 et comprennent : des investissements massifs en terme d’infrastructures (logistiques, aéroportuaires, voies de communication), des investissements massifs dans le domaine de l’agriculture (agropoles, centres de fabrication et de transformation, irrigation, transport…) et le lancement de nombreux programmes sociaux.

Suite à ça, et à peine 1 an après le lancement du programme, le Togo est classé pays le plus réformateur d’Afrique et 3ème pays le plus réformateur au monde par le Rapport Doing Business 2019. Avec un taux de chomage le plus bas de l’Afrique de l’Ouest, l’ambition de Faure Gnassingbé à faire du Togo un acteur de premier plan dans la région est en phase de se concrétiser.

Ses mandats à l’international :

Outre ses fonctions de Président du Togo, Faure Gnassingbé a occupé les postes de : Président de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 2011, président du Conseil de l’Entente en 2016 (Conseil créé par Félix Houphouët-Boigny en 1959), président de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) en 2017.

CHAPITRE I

Ce qu’il faut savoir sur Faure Gnassingbé

Il est fréquent de lire des biographies de Faure Gnassingbé sur internet. Qu’elles soient officielles ou écrites par des journalistes, elles reprennent la plupart du temps les mêmes termes et informations. Cependant, notre actuel Président, en dehors de ses fonctions, est semblable à chacun de nous. C’est un être humain comme tout le monde et nous avons à coeur de le présenter en tant que tel. Personne n’est exempt de défauts ou ne peut prétendre être parfait et c’est également le cas de notre président.

Une seule chose dont nous sommes sûrs : il possède un fort désir d’améliorer les conditions des togolais et de développer le pays qui l’a vu naître. Pourquoi ? Tout simplement parce que s’il ne l’avait pas voulu, il aurait continué des études qui lui auraient permis de rester loin du Togo. Mais il a choisi de revenir et de se lancer en politique bien que son père ait essayé de l’en empêcher pour pouvoir mettre en oeuvre la vision qu’il avait pour le Togo et les togolais.

Faure Gnassingbé est né, selon sa biographie officielle, le 6 juin 1966 à Lomé de feu le président Eyadema Gnassingbé, qui a dirigé le Togo d’avril 1967 à février 2005 et de Sabine Mensah, une native de la région des plateaux, dans le sud du pays. Dans un contexte politique autrefois très marqué par le vote régionaliste où le Nord était réputé acquis aux Gnassingbé à l’opposé du Sud favorable à l’opposition sa filiation biethnique est un atout électoral.

Faure Gnassingbé a longtemps incarné la face "présentable" de la famille de feu Eyadema Gnassingbé.

À la fin des années 1990, alors qu’il était encore un parfait inconnu pour nombre de Togolais, des "fuites" commencent à circuler sur ses activités dans la presse locale. On le présente alors comme l’un des principaux gestionnaires du patrimoine familial. Une manière de préparer les esprits à son entrée dans le monde politique ? Quelques mois plus tard, il se présente aux législatives de mars 1999.

Preuve de son poids au sein du clan Gnassingbé, le jeune Faure se fait facilement élire député de la première circonscription de la préfecture de Blitta (au centre du Togo). Il préside ensuite la Commission des relations extérieures et de coopération de l’Assemblée nationale, poste stratégique en cette période où le Togo est isolé sur la scène diplomatique internationale après l’élection présidentielle calamiteuse de juin 1998, marquée par la réélection sur le fil du vieux président.

Réélu député en 2003, il est nommé dans le gouvernement au poste de ministre de l’Équipement, des Mines, des Postes et Télécommunication. Jusqu’au 5 février 2005 date du décès de son père, Faure Gnassingbé est l’unique enfant du patriarche à effectuer une carrière politique. La question de la succession a, semble-t-il, été tranché depuis longtemps par le patriarche en faveur du jeune ministre. Un choix qui sera néanmoins contesté par certains des frères de ce dernier et une partie de l’armée.

Porté dans un premier temps au pouvoir par l’armée, Faure accepte de démissionner sous la pression de la communauté internationale avant de se faire élire en avril 2005 par la redoutable machine de l’ancien parti unique, le Rassemblement du peuple togolais (RPT). Pourtant, le jeune président se sépart progressivement de cette formation politique et de ses cadres historiques pour lancer Union pour la République (Unir) en avril 2012. Il s’entoure alors d’une nouvelle génération de ministres et conseillers, technocrates pour la plupart, en prenant soin de ménager les caciques de l’ancien régime.

Culte de la discrétion et maîtrise de l’image

Même propulsé au-devant de la scène politique de son pays, la personnalité du président Faure Gnassingbé a toujours été difficile à cerner. Une caractéristique qui a pour conséquence d’alimenter la machine à rumeurs… d’autant que la presse ne publie rien au sujet d’un président officiellement toujours célibataire. Elle ne se prive pas, pourtant, de relever les frasques des autres membres de la famille présidentielle.

L’image de Faure Gnassingbé est contrôlée depuis longtemps, c’est presque une de ses marques de fabrique. Conséquence première : c’est (presque) sans surprise que les Togolais ont découvert sur les écrans de télévision, le soir du 5 février 2005 date du décès d’Eyadema, un individu au visage de poupon à qui l’armée "confiait" la fonction présidentielle.

"Blackout" total sur sa vie privée

La situation familiale de Faure Gnassingbé est un tabou au Togo. Le président est annoncé par la rumeur tantôt marié, tantôt célibataire… Personne ne sait exactement si le président réélu est en couple. Seule certitude : il est officiellement célibataire, et sa notice biographique est muette sur la question de sa progéniture. De nombreuses aventures sont néanmoins attribuées sans preuves par les médias au chef de l’État.

Pour revenir à la notion de la vie privée, en fait il faut pour être précis dire plutôt "le droit à l'intimité de la vie privée" fait partie des droits civils. Les composantes de la vie privée n'ont pas fait l'objet d'une définition ou d'une énumération limitative afin d'éviter de limiter la protection aux seules prévisions légales. Les tribunaux ont appliqué le principe de cette protection, au droit à la vie sentimentale et à la vie familiale, au secret relatif à la santé, au secret de la résidence et du domicile, et au droit à l'image. Mais, si les personnes morales disposent, notamment, d'un droit à la protection de leur nom, de leur domicile, de leurs correspondances et de leur réputation, seules les personnes physiques peuvent se prévaloir d'une atteinte à la vie privée.

Toute atteinte à l'image et à la réputation d'une personne sont constitutifs de diffamation, ne peuvent être poursuivis que sur le fondement de la loi du 29 juillet 1881 sur la Presse, y compris dans les procédures d'urgence et dans le cas où l'action est exercée préalablement à toute publication.

Le principe de la liberté d'expression consacré par le paragraphe 1er de l'article 10 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales peut comporter, ainsi qu'il résulte de son paragraphe 2, des restrictions et des sanctions nécessaires, dans une société démocratique, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui. Tel est l'objet de l'article 9 du code civil, qui donne au juge, par des dispositions précises, le pouvoir d'ordonner toute mesure propre à empêcher ou à faire cesser les atteintes au droit au respect de la vie privée ainsi qu'à réparer le préjudice qui en résulte (même arrêt).

Le droit à l'intimité de la vie privée pose également le problème de ce même équilibre lorsque la sécurité générale impose que certains éléments de la vie privée des personnes fassent l'objet d'un enregistrement dans des archives publiques (fichiers informatiques, cartes d'identité, passeports, actes d'état civil, casier judiciaire, dossiers administratifs, usage de caméras dans les lieux publics).

Dans l’un ou dans l’autre cas, Faure Gnassingbé sait protéger son image. C’est un président qui s’est se faire discret. C’est d’ailleurs l’une des caractéristiques qui font de lui un homme mystérieux. Il est difficile à cerner pour ses adversaires politiques. D’ailleurs, l’adage qui dit : « Ils ne peuvent pas détruire ce qu’ils ne savent pas », colle parfaitement avec la personnalité de l’homme.

Les qualités dicretionnelles de ce président devront faire école dans la nouvelle génération et inspirées plus d’un.

Catholique pratiquant

Être chrétien, c’est vivre du Christ et avec le Christ : par lui, avec lui, et en lui. Les sacrements de l’Eucharistie, de la confession, de la confirmation, du baptême, doivent aider à être pratiquant de l’amour, du pardon, du service, et de l’humilité dans le monde. Car c’est là que réside la vraie pratique de la foi catholique. En clair, un catholique pratiquant est une personne qui puise dans la célébration communautaire la force de son action et qui, en même temps, rend grâce pour l’action de Dieu dans sa vie et dans celle de ses frères humains. Pour ce fait, j’insiste sur l’importance de l’engagement au sein d’une communauté qui nourrit la foi du chrétien et l’aide à poser des actes concrets d’amour et de miséricorde dans son milieu professionnel comme dans son quartier.

Dans la même veine, ce qui différencie un catholique pratiquant d’un catholique non pratiquant, c’est la manière de répondre à l’amour de Dieu.

Né dans une famille majoritairement protestante, Faure Gnassingbé a fait le choix d’embrasser la religion de sa mère, le catholicisme. Même si, par soucis de ménager les susceptibilités des autres confessions religieuses du pays, Faure Gnassingbé ne professe pas publiquement sa foi, les habitués du palais le décrivent comme un fervent catholique.

Les relations autrefois très mauvaises entre l’Église et l’État se sont considérablement apaisées depuis son accession à la magistrature suprême en 2005.

"Il faut être honnête, la fonction isole et, dans ces moments-là, on est un homme seul", murmure Faure. Est-ce pour cela que le fils d’Eyadéma se réfugie dès qu’il le peut dans la foi et la prière ? Cette facette secrète de sa personnalité, le président togolais la dévoile avec ferveur alors que l’entretien s’achève. "Dieu a toujours été très important pour mon père, il l’est aussi pour moi. Entre le bien et le mal, la différence est souvent ténue, et seul Dieu peut nous aider à respecter nos principes et à résoudre nos cas de conscience", dit celui qui se revendique comme chrétien, sans plus de précision.

Dernières questions, dernier test avant de se séparer : son personnage préféré ? "Jésus-Christ." Sa qualité favorite chez les autres ? "La loyauté." Ce qu’il déteste le plus ? "Le mépris." Son principal trait de caractère ? "L’humilité, car ma fonction ne pousse pas à l’être, mais aussi la volonté."

Adepte de la marche et de la randonnée

La marche est un loisir simple, peu coûteux, bon pour la santé, qui permet de sortir de l'isolement et de se rapprocher de la nature, assure Robert Azaïs. C'est aussi le moyen, dans nos vies trépidantes, de faire une rupture avec son quotidien pour s'aérer l'esprit.

Le sociologue David Le Breton ne pourrait que lui donner raison. L'universitaire, grand amoureux de la randonnée, a écrit, en 2012, Marcher - Eloge des chemins et de la lenteur (Métailié), douze ans après son Eloge de la marche. Selon lui, le succès de cette pratique est dû à plusieurs circonstances. « Nous sommes aujourd'hui dans une humanité assise et immobile, explique-t-il. Beaucoup de nos contemporains passent leur temps dans leur voiture, derrière leur bureau, devant leur ordinateur. Le corps est peu à peu oublié, effacé. Avec la marche, on rend son corps à la sensorialité du monde, à une relation physique. Nous sommes de plus en plus nombreux à nous sentir "bouffés" par toutes les tâches qui nous incombent, par le portable qui ne cesse de sonner et par l'obligation de devoir rendre des comptes en permanence. La marche, c'est une forme de résistance à la tyrannie banalisée, une manière de retrouver son souffle, des moments d'apaisement et de jubilation. »

Une jubilation dans laquelle de nombreux artistes et écrivains se sont réfugiés. Jean-Jacques Rousseau évoque ainsi ses voyages dans Les Confessions, autobiographie publiée en 1789, après sa mort : « Jamais je n'ai tant pensé, tant existé, tant vécu, tant été moi, si j'ose ainsi dire, que dans ceux que j'ai faits seul et à pied. La marche a quelque chose qui anime et avive mes idées : je ne puis presque penser quand je reste en place ; il faut que mon corps soit en branle pour y mettre mon esprit. »

Depuis, de nombreux auteurs et penseurs ont pris le relais. Journaliste à la retraite et veuf, Bernard Ollivier explique que le voyage à pied l'a sauvé de la dépression et lui a redonné goût à la vie. Dans Longue marche, récit publié en trois tomes (Phébus), de 2000 à 2003, il raconte comment, à plus de 60 ans, il a suivi la route de la soie, 12 000 kilomètres qui relient la Turquie à la Chine. Plus de dix ans après, Bernard Ollivier a repris la route avec sa nouvelle compagne, partant de Lyon pour rallier Istanbul. Une épopée qu'il raconte dans Longue marche, suite et fn, sorti l'an dernier. Quant à l'écrivain Sylvain Tesson, il narre dans « Sur les chemins noirs (Gallimard) », paru l'année dernière, sa traversée de l'Hexagone et son retour à la vie après une terrible chute qui a failli lui être fatale. Pourquoi la marche inspire-telle autant ces artistes ? « Notre routine étouffe notre créativité, analyse David Le Breton. Quand on ferme la porte du lieu où l'on vit pour marcher, l'esprit bat la campagne. Arrêter de penser à nos soucis nous permet de réinventer le monde qui nous entoure et libère l'imagination. »

Mais les écrivains ne sont pas les seuls à partir sur les chemins en quête d'inspiration ou de sens. Il y a une tendance chez Faure Gnassingbé à aimer conjuguer marche et nature, mais aussi patrimoine et démarche spirituelle. Ce n’est pas le fruit du hasard si le président Togolais malgré son calendrier très chargé aime le sport plus précisément la marche.

La marche nous renvoie à nos besoins de base : qu'est-ce que je vais manger ? où est-ce que je vais dormir ce soir ? Elle permet de se recentrer, de se retrouver en harmonie avec soi-même, d'éviter de se disperser en futilités. On est dans l'essentiel.

Pour se détendre, "Faure Gnassingbé marche presque tous les matins de bonne heure avant de se rendre au bureau", confie un de ses proches collaborateurs. Lorsque son agenda le lui permet, "le président pratique de la randonnée en montagne", poursuit un autre habitué du Palais. Ce sont les rares moments de loisir que peut se permettre celui qui, en dix ans d’exercice du pouvoir, n’a jamais (officiellement) pris de vacances. Le sport n’est jamais ingrat. Il récompense indubitablement. Faure Gnassingbé doit incontestablement sa bonne santé aux activités sportive qu’il pratique. Fort heureusement d’ailleurs.

Amateur de musique classique

De Falla, Chopin, Beethoven Brahms, Bach, Mozart... bien qu'ils appartiennent à des époques musicales différentes, on dit d'eux qu'ils sont des compositeurs de musique classique. Musique savante, musique sérieuse, Grande musique… dans notre langage courant, on entend plus souvent l’expression “musique classique”. Pourquoi ? Trois indices : littérature, Beethoven et marketing.

Ni Bach, ni Haydn, ni aucun autre compositeur ne se présentaient comme des musiciens “classiques” ! Cela semble évident, et pourtant l’expression est tant et si bien répandue qu’on en oublie comment elle a peu à peu conquis notre langage et ce qu’elle révèle de notre conception du répertoire.

Il y a musique classique au sens strict, musicologique, et musique classique au sens large. Pour un musicologue, le terme ‘classique’ s’applique ainsi à une période précise de l’histoire de la musique : celle de Haydn, Mozart et Beethoven.

En revanche, lorsque nous employons l’expression “musique classique” dans nos conversations de tous les jours, nous faisons aussi bien référence à une cantate de Bach qu’à un opéra de Donizetti… bref, nous parlons de l’ensemble du patrimoine musical ‘savant’.

La musique classique est donc un concept, concept que le musicologue britannique Nicholas Cook décrit comme un ‘musée musical imaginaire’, dans lequel trônent côte à côte les plus grandes œuvres et les plus grands compositeurs de notre histoire occidentale, et auxquels nous nous référons par un seul et même élément de langage.

Parler de “musique classique”, c’est donc se référer à notre patrimoine musical, mais pas seulement. Le “classique” est aussi une pratique socio-culturelle, un marqueur social. Aller au théâtre, à l’opéra, ou suivre des cours au conservatoire, est souvent perçu comme élitiste.

Une étiquette bourgeoise dont les salles, les musiciens et les médias spécialisés peinent encore à se débarrasser et, pour cause, elle ne date pas d'hier...

Au XIXe siècle, la musique a connu une première phase de 'démocratisation". Grâce, entre autres, à l'ouverture de grandes salles publiques (théâtres, maisons d’opéra…), elle rencontre un plus grand nombre d’auditeurs. Mais elle se fait aussi et surtout l’apanage d’une classe sociale en plein essor : la bourgeoisie.

Jusqu’à récemment - une cinquantaine d’années environ - le vocabulaire trahissait encore cette hiérarchie des genres : on parlait ainsi de “Grande musique” ou de musique “savante”, deux expressions qui semblent bien désuètes aujourd’hui…

Pourquoi le terme ‘classique’ s’est-il imposé ? Peut-être, justement, pour tenter de rompre avec cet élitisme. Pour l’industrie musicale - en pleine expansion à compter de la seconde moitié du XXe siècle, avec l’invention du disque puis la révolution numérique comme pour les médias, proposer l'écoute ou l'achat de musique “savante” peut se révéler trop excluant, trop clivant.

D’autant plus que ce sont ces mêmes maisons de disques, distributeurs, radios et télévisions qui sont souvent en charge de la promotion d'autres genres musicaux. Il ne s’agirait donc pas de les présenter comme moins savants ou moins importants. Or, bien souvent la frontière est mince entre musique classique, musique traditionnelle, musique actuelle ou encore musique de films...

Après avoir levé le voile sur la notion de classique, on peut affirmer clairement sans risque de se tromper que le président Faure Gnassingbé est un amoureux de la musique classique.

La vidéo de Faure Gnassingbé dans la loge officielle de la Scala de Milan a tourné en boucle sur les réseaux sociaux en décembre 2013. Le président, invité aux côtés du président italien de l’époque Giorgio Napolitano et de l’ancien patron de la commission européenne José Manuel Barroso, ne cache pas son goût pour la musique classique.

Son activité sur internet

L’internet est peut-être la nouveauté la plus remarquable dans le domaine de la communication dans l'histoire de l'humanité. L'une des utilisations incroyables d'Internet est la facilité avec laquelle, grâce à ses différents moteurs de recherche, nous avons accès en quelques secondes à toutes les informations que nous souhaitons. Soit pour lire des nouvelles qui nous intéressent, soit pour trouver des informations sur un sujet pertinent dont nous avons besoin dans n'importe quelle langue ou appareil et de n'importe où dans le monde. Cet accès rapide à l'information et toujours disponible pour toutes les personnes ayant accès à Internet a conduit à une généralisation du contenu. C’est-à-dire que toutes les informations peuvent être diffusées rapidement, de manière à permettre des campagnes de sensibilisation, entre autres.

Le moins qu’on puisse dire est que Faure Gnassingbé est très actif sur internet avec l’utilisation de réseaux sociaux comme twitter et facebook. Sous sa mandature, de nombreux autres initiatives ont été mises en place comme le E-gouvernement ou la transformation digitale de nombreuses administrations togolaises.

Le dilemme de la grâce

Celui de la grâce, aussi, celle dont pourrait bénéficier son frère Kpatcha, privé de liberté depuis 2009 et condamné à vingt ans de prison pour tentative de coup d’État ? De cette affaire douloureuse, Faure Gnassingbé ne parle que par bribes, avec pudeur et réticence.

Douleur, mais aussi dilemme : si nul ne doute que Kpatcha Gnassingbé a réellement tenté de renverser Faure il y a plusieurs années, avec la complicité d’une partie de l’armée , l’intéressé lui-même l’a reconnu. Son maintien en détention a été jugé "arbitraire" par un groupe de travail du Conseil des droits de l’homme de l’ONU lors d’un avis rendu en décembre 2014. Kpatcha, il convient de le préciser, n’est pas un détenu comme un autre : il reçoit pendant ses heures d’audience, communique avec l’extérieur, et son épouse a accouché à deux reprises depuis son arrestation.

Mais l’ancien ministre de la Défense de son frère, qui a sollicité l’arbitrage du chef de canton de Pya pour régler ce différend "en famille", a un problème : il n’a pas renoncé, ne manifeste aucune repentance et, selon certaines sources, entretiendrait des relations avec l’opposition. Faut-il gracier un homme dont il redoute l’activisme une fois élargi ? La question, pour Faure, est cornélienne.

Même résilience du côté d’un autre proche du président, Pascal Bodjona, ancien ministre de l’Administration territoriale, vraie tête politique, ambitieux, arrêté une première fois en 2012 dans le cadre de l’affaire Le Floch-Prigent, libéré, puis réarrêté il y a huit mois pour avoir, dit-on, outragé les magistrats lors de son interrogatoire, et détenu depuis en préventive à une trentaine de kilomètres de Lomé.

En ce qui le concerne, Faure Gnassingbé se contente de souhaiter que la justice passe dès que possible : les affaires d’État n’ont jamais fait bon ménage avec les états d’âme…

Son principal défaut ?

La communication est l’action de communiquer, de transmettre des informations ou des connaissances à quelqu’un.

En politique, elle se définit donc comme l’ensemble de “tous les efforts de communication accomplis par ceux qui cherchent à faire adhérer, soit en l’imposant par la propagande, soit en la rendant acceptable par la discussion (négociation, délibération, etc.) à des perceptions publiques qui orienteront les préférences”.

A ce jeu, il faut le dire, Faure Gnassingbé n’est pas un fan de la communication. Lui-même affirmait : "l’absence de communication, mais je me soigne, rassurez-vous." D’aucun l’appréhende comme son principal défaut. Un paradoxe quand on sait l’aisance avec laquelle le président communique avec ses sujets.

La communication politique surtout dans nos Etats africains peut-être percue comme la roulette russe. Elle met à rude l’épreuve la chance et le sang-froid de celui qui s’y adonne.

La politique a besoin de communication pour se réaliser pleinement. De plus, la politique de communication est devenue un complément indispensable à toute action, soit pour se faire mieux comprendre, soit pour mieux masquer les difficultés. Et dans un univers médiatique marqué par le tempo de l’urgence, la sphère politique peut être tentée de s’adapter à ces exigences par des artifices qui visent deux objectifs : faire croire qu’on fait quelque chose (effet d’annonce) et habiller astucieusement les mesures prises pour leur donner plus de visibilité, plus de force apparente (effet d’emballage).

Faure Gnassingbé devra trouver le juste milieu et ne pas s’abîmer dans les excès de la communication.

Un passionné d’élégance masculine

Le passionné d’élégance masculine classique et fin observateur du paysage politique d’Afrique francophone ne peut pas passer à côté de la « classe » du président de la république du Togo.

L’homme ne laisse pas indifférent la gent féminine locale ou plus largement la population, tant son style vestimentaire détone et se détache de ceux de ces prédécesseurs.

La particularité du style de cet homme d’Etat est tridimensionnelle : sobriété, constance, et décontraction le caractérisent.

Ses costumes sont coupés pour la plupart dans des tissus sobres, sans motifs apparents et aux couleurs dites de travail. Les couleurs de ses cravates sont choisies de façon assortie à l’ensemble de ses mises et ses chemises aux cols généreux sont bien souvent blanches. Un grand classique.

Les costumes sont reconnaissables à leurs crans, soit droits soit aigus. Les coupes restent inchangées avec un bouton central actif et forment sa signature personnelle.

Être un passionné d’élégance masculine classique ne suppose pas d’être habillé en costard cravate même pour dormir. Dans ce sens, alliant vêtement occidental et vêtements africain, c’est dans ce dernier que le président Faure Gnassingbé trouve sa décontraction. L’homme reste élégant quand il arbore un boubou traditionnel togolais, coupé dans les règles de l’art par de grands tailleurs de la place.

Somme toute, en ne considérant que le biais du style masculin qui nous est si cher, nous pouvons dire que le président togolais est un homme élégant qui allie à merveille, style et pouvoir. Néanmoins, nous ne pouvons pas le considérer comme une icone du style masculin classique car ses mises restent ascétiques.

Ce n’est pas seulement dans le domaine de la médiation que le jeune doyen se distingue ces derniers temps. Il a fait énormément parler de lui dans le registre de la « sapologie », ce mouvement culturel et vestimentaire congolais, adulant la haute couture ou du moins les vêtements de grandes marques et l’élégance comme signes extérieurs de réussite.

Pas que le jeune et dandy président est un top model. Loin de là. Même si cette vocation, après la présidence, lui irait comme des gants. Mais on n’en est pas encore là. « En mode costume décontracté, T-shirt noir colle V en dessous et pour sublimer le tout, une chaîne sans médaille qui colle avec son cou accompagné de son sourire charismatique. L’homme qu’on surnomme “Tsalevi Simple” a mis d’accord plus d’un qu’il s’y connaît un peu en matière de sape », commente le site gnadoemedia.

De quoi mettre K.O. debout les jeunes demoiselles. « Je dis oh, est-ce qu’on peut dégager de la fraîcheur comme ça ? Eh Dieu !!! », a fantasmé une jeune dame qui a littéralement succombé au charme du jeune président.

CHAPITRE II

Fils de président : dans l’ombre du père

Si être le "fils de" confère incontestablement des privilèges, parfois exorbitants, et fournit à qui veut la saisir une courte échelle vers les sommets ; si, pour les pères, promouvoir l’un de leurs descendants est à la fois une assurance retraite et la certitude de continuer quelque part à exercer le pouvoir, y compris depuis l’au-delà, chacun sait en effet que ce type de dévolution n’a pas bonne presse.

Sans rien renier de l’héritage de son père, Faure Gnassingé a su imposer un style. Homme discret, réputé affable et élégant, il est peu disert dans les médias et reconnaît volontiers que la communication n’est pas son fort. Il n’affiche pas sa vie privée, s’offrant la liberté d’être à ce jour l’un des rares chefs d’État du continent encore officiellement célibataire. On le dit travailleur et lève-tôt, faisant une heure de marche le matin avant de se rendre au bureau. Il sait s’entourer de conseillers compétents, à l’intérieur comme à l’étranger.

Soyons objectifs. La triade magique père-fils-pouvoir et la sagesse pleine de bon sens d’un Confucius ("quand père et fils sont d’accord, la famille prospère") ne s’appliquent pas qu’aux Africains. Bush, Kim, Gandhi, Bhutto, Assad, mais aussi Mitterrand, Chirac, Sarkozy : la liste des enfants de chefs d’État démocrates ou autocrates dont la carrière politique doit beaucoup à leur patronyme est longue et planétaire. Mais c’est en Afrique que cette tentation dynastique est la plus forte et, depuis que le Printemps arabe a balayé les velléités népotistes du Caire à Tunis en passant par Tripoli, plus spécifiquement en Afrique subsaharienne.

Trois présidents francophones en exercice, Ali Bongo Ondimba, Joseph Kabila et Faure Gnassingbé (auxquels il convient d’ajouter le cas à part de l’anglophone Uhuru Kenyatta), sont des "fils de". Arrivés au pouvoir après le décès de leurs pères, sans y être forcément préparés et via des élections contestées, tous trois ont adopté une démarche similaire pour contourner leur déficit initial de légitimité. Sortir de l’ombre du géniteur, écarter sans états d’âme l’entourage, y compris familial, diriger différemment si ce n’est autrement et moderniser la gouvernance en y introduisant une dose de rationalité et une touche de nouvelles technologies : le résultat, il faut le reconnaître, n’est pas déshonorant. Qui niera que le Togo est plutôt mieux géré aujourd’hui qu’ils ne l’étaient lors des dernières années au pouvoir de Eyadéma pères ?

Il aura fallu, pour en arriver là, que les fils endossent la toge de Brutus, parricide d’autant plus aisé qu’il était post mortem. Combien sont-ils, aujourd’hui, à attendre dans l’antichambre du Sénat que César leur cède le trône ? Impossible de s’engager sur ce terrain, car, même en imaginant que tous les fils de président nourrissent cette ambition – ce qui n’est vraisemblablement pas le cas -, un seul a jusqu’ici fait son "coming out" et c’est sans doute le plus controversé de tous. "Teodorino" Obiang Nguema, plus connu pour ses frasques dépensières que pour ses capacités d’homme d’État, ne cache pas sa volonté de succéder à son père à la tête de la Guinée équatoriale, tout comme ce dernier ne fait pas mystère de son souhait de voir son fils prendre sa relève. Les autres, y compris ceux qui ont l’honnêteté de reconnaître qu’ils ne s’interdisent rien, tel Denis Christel Sassou Nguesso, hésitent encore à s’engager sur cette voie périlleuse où se sont déjà fracassés les destins de Karim Wade, Seif el-Islam Kadhafi ou Gamal Moubarak.

Lutte traditionnelle Evala

Selon les informations, dans sa jeunesse, Faure Gnassingbé aurait été un grand pratiquant de la lutte traditionnelle Evala. Certaines sources attestent même qu’il aurait remporté le titre de champion. Depuis son accession au pouvoir, il assiste, chaque été, au déroulement de ces championnats. Ce sport est typique de l’ethnie Kabye à laquelle appartenait le père de Faure Gnassingbé. Cet événement est très prisé des touristes et participe à faire connaître le Togo à l’extérieur. La CEDEAO elle-même a fait don en 2016 de matériel pour soutenir ce sport au Togo. On peut faire le parallèle avec la lutte sénégalaise qui jouit au Sénégal et à l’international d’une célébrité incomparable.

Hygiène de vie

Selon une source proche du pouvoir, le président Faure Gnassingbé arrive à son bureau avant 6h du matin et consacre la majeure partie de son temps à la gouvernance de son pays. Il pratique, de manière journalière, le sport sous forme de jogging ou de vélo.

Nouvelles technologies

Il serait un utilisateur assidu des nouvelles technologies. Sa rencontre avec Jack Ma (fondateur d’Ali baba) et la transformation digitale de l’administration togolaise qui a lieu sous sa gouvernance en sont des preuves tangibles.

Distinctions

En reconnaissance de ses actions et de son implication à divers niveaux, Faure Gnassingbé a reçu (entre autres) :

En 2008 la décoration du Grand Cordon du Mérite (décerné par l’Office de liaison de l’Afrique de l’Ouest)

En 2010 le titre de Commandeur de l’ordre international des Palmes Académiques du Conseil Africain et Malgache pour l’Enseignement Supérieur (CAMES)

En 2011 la décoration Grand Croix de l’Ordre national du Benin

le 22 février 2020 il est réélu pour un mandat de 5 ans avec un score écrasant et reçoit les félicitations : de l’Union Africaine, des Nations Unies, de l’Afrique du Sud, du Gabon, de la Chine, du Ghana, de la Côte d’Ivoire, de la CEDEAO, de la Suisse, du Sénégal, de la CEN-SAD, de l’OCDE, de l’UEMOA, du Japon, de l’Arabie Saoudite, du Venezuela, de l’Ethiopie, du Nigeria, du Rwanda, du Bénin, de l’Iran, de l’Egypte, de la Serbie, des Seychelles, de la Turquie, de la France, de l’Europe et de l’Allemagne.

CHAPITRE III

Ses actions parlent d’elles-mêmes et pour lui

Faure Gnassingbé a énormément œuvré pour la réduction des inégalités comme l’attestent des rapports de l’unesco et de l’unicef ainsi que les différents programmes mis en place (journée internationale, dépistage gratuit du cancer du sein, planning familial, programmes d’inclusion…)

En quelques années seulement, ce pays a évolué, et tourné le dos aux trente-cinq années de mandature Eyadéma.

La capitale togolaise a changé de visage. Des immeubles neufs sont sortis de terre. Les visiteurs, pour le business ou le tourisme, y retrouvent une certaine douceur de vivre, entre les tables gastronomiques ou les maquis savoureux, où l’on déguste le gbékui national, et des enseignes hôtelières de qualité. Au nord de la ville, un quartier administratif s’est construit autour du Nouveau Palais présidentiel, où le président travaille autant que dans l’ancien Palais de la Marina. De nombreux groupes financiers internationaux ont installé leur siège au centreville. Avec une belle ouverture sur l’océan et des infrastructures de qualité, Lomé s’est forgé une image de hub sécurisé ouvert aux grandes rencontres internationales. Inauguré fin 2016, en prélude à la célébration du 56e anniversaire de l’indépendance, le nouvel aéroport international Gnassingbé-Eyadéma, avec ses 21 000 m2 d’infrastructures modernes, peut aujourd’hui accueillir 13 avions simultanément. Le port autonome, véritable poumon économique d’un pays enchâssé entre les marchés frontaliers du Ghana et du Bénin, à moins de sept heures de route du géant nigérian, affiche des résultats en hausse, avec un trafic conteneurs très importants. Le taux de croissance, stabilisé entre 5 et 6 %, place le Togo parmi les bons élèves de la plupart des classements internationaux. Il a notamment connu une progression dans les classements Doing Business de la Banque mondiale, grâce aux réformes entreprises et à la modernisation de la gestion des finances publiques.

L’idée, louable, est de sortir le Togo de l’ornière, après sa mise au ban des institutions internationales au lendemain de 2005. Dès 2010, le jeune chef d’État parvient à renouer avec les financements et les prêts indispensables au développement d’un pays de plus 7 millions d’âmes, composé majoritairement de commerçants et de paysans.

Pour le chef d’État, l’avenir semble tracé, dans la stabilité et la continuité, avec le temps suffisant pour mettre le pays sur la voie de l’émergence.

Dans une interview inédite accordée à la chaîne locale New World TV, le Président Faure Gnassingbé s’est prononcé sur l’actualité togolaise. De la lutte contre les attaques terroristes à l'agriculture, en passant par les élections, les mesures sociales, la promotion du genre et la politique extérieure, rien n'a été laissé de côté dans cet entretien.

Cette rare entrevue accordée à un média local a été un moment marquant de la commémoration des 63 ans d'indépendance du Togo.

Le chef de l’Etat a félicité les forces de défense et de sécurité qui font front contre des attaques terroristes perpétrées dans le nord du pays dans lesquelles malheureusement une centaine de civils et une quarantaine de militaires sont tombés. Il rassure que l’Etat ne va pas baisser la garde contre cette guerre déclarée et va se défendre, à travers l’opération Koundjouaré, jusqu’à la victoire et pour ce faire les populations doivent s’attendre à un combat long.

Le président de la République a souligné que le Togo est dans un processus d’intégration, et a adopté une stratégie basée sur trois pieds pour juguler cette crise sécuritaire. Il s’agit de se défendre par les armes à ces attaques extérieures, prévenir la radicalisation des populations et surtout des jeunes, à travers les activités du Comité interministériel de prévention et de lutte contre l’extrémisme violent (CIPLEV), et soutenir les populations de cette région par le Projet d’urgence pour la région des Savanes (PURS). Dans cette perspective, des populations aux abords des frontières ont été déplacées pour être protégées. Ces déplacés et refugiés bénéficient d’un soutien et d’un accompagnement depuis le début de ces affrontements dans la zone. «Les dispositions en vue de leur retour dans leur localité sont en cours pour que les élèves ne perdent pas leur année », a déclaré le chef de l’Etat.

**La vie chère, un phénomène mondial**

Le chef de l’Etat a rappelé que la question de la vie chère est un phénomène mondial, survenu après la pandémie à la COVID-19. Il a indiqué que c’est une inflation importée, mais le Togo a pris des mesures relatives à l’augmentation des salaires, à la subvention des produits pétroliers et au soutien des parents d’élèves vulnérables pour l’achat des fournitures scolaires. Il a rassuré la population que ces fonds prévus pour assister les parents d’élèves sont toujours disponibles et qu’une réflexion est en cours pour leur bonne gestion.

**Faire des agriculteurs, des entrepreneurs agricoles**

Dans le secteur agricole, le chef de l’Etat a expliqué que pour éviter de dépendre continuellement de l’extérieur, un accent a été mis sur la production et le consommer local. D’après lui, des stratégies sont mises en œuvre aujourd’hui pour que les agriculteurs deviennent des entrepreneurs agricoles, produisent continuellement, afin de satisfaire les unités de transformations qui se mettent en place. Il s’agit, poursuit-il de permettre aux paysans et producteurs de tirer suffisamment profit de leurs produits. Le cas de l’agropole de Kara a été cité en exemple, qui appelle à des investissements pour valoriser les chaînes de valeurs et assurer la souveraineté alimentaire. Par rapport aux conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, le chef de l’Etat a expliqué qu’une solution régionale au sein de la CEDEAO est en discussion pour permettre aux bouviers transhumants qui viennent dans les pays côtiers à la recherche du pâturage et de l’eau soient bien gérés à travers des grands parcs où le fourrage leur sera servi moyennant rémunération. Cette mesure permettra de mettre fin à ces conflits, qui constituent également des sources de criminalités.

**Une carte biométrique pour identifier chaque Togolais**

Par rapport à sa vision pour le pays après ces 63 ans, le chef de l’Etat a indiqué que le pouvoir ou la gouvernance est une aventure collective, c’est pourquoi le Plan national de développement a été réactualisé en Feuille de route gouvernementale par rapport aux besoins du terrain évoqués par les populations. Ces besoins des populations d’après lui sont, entre autres, l’eau, l’électricité, la santé, l’éducation, la connexion internet et les emplois décents pour les diplômés sans emplois. Il a annoncé un prochain recensement pour doter chaque togolais d’une carte biométrique, pour en faire un registre social et faciliter la gestion et la prise en compte de toutes les couches sociales.

**Le dialogue permanent entre acteurs politiques**

Pour les élections prochaines, le président de la République a précisé qu’un dialogue est ouvert avec la classe politique pour éviter que les lendemains des élections ne soient plus des moments d’inquiétudes des populations. En politique, a-t-il dit, il faut avoir le sens du compromis, et si d’aventure il y a des situations qui nécessitent des discussions, il reste disponible pour le dialogue. Le chef de l’Etat a demandé aux femmes de faire davantage d’efforts pour s’engager dans les affaires de la cité, notamment les élections régionales et législatives où les femmes peuvent apporter un plus qualitatif à la gestion des affaires.

CHAPITRE IV

La diplomatie offensive de Faure

Au regard des avancées du Togo, Bruxelles, siège de la Commission européenne, a levé définitivement les sanctions qui frappaient le Togo depuis 1993. L’organisation des élections législatives « libres » et « transparentes » du 14 octobre dernier ont rendu possible la reprise de la coopération avec Lomé.

Principe de « non pénalisation »

Avant l’entière reprise de la coopération avec l’UE, le Togo bénéficiait de quelques aides d’ordre humanitaires et sociales en vertu d’un principe de « non pénalisation » de la population. La dernière fut une convention d’aide non remboursable de 17 milliards de Fcfa signée par le Ministre Togolais de la Coopération Gilbert Bawara, la semaine dernière, à Bruxelles, avec les institutions européennes. Ces fonds permettront de réaliser des projets institutionnels et d’aménager le réseau urbain du pays.

L’UE a interrompu son aide au Togo depuis 1993 pour « déficit démocratique ». Bruxelles a conditionné la reprise de sa coopération avec Lomé par l’organisation des élections législatives « libres » et « transparentes ».

Quid de l’éducation sous Faure Gnassingbé ?

Les hommes professent le plus souvent des qualités et des valeurs qu’ils ont eux-mêmes intériorisées avec beaucoup de bonheur dans leur cursus, dans leur éducation. Ils éprouvent une grande fierté à en user et à les partager avec les autres.

L’engagement pour une diffusion d’une éducation d’excellence émane des résultats qu’on a soi-même de sa propre formation. La bonne formation nous procure un esprit de discernement et une admiration des hommes de qualité. Le bonheur terrestre n’est nullement réductible à un état de satisfaction temporelle, physique, matérielle et morale. Il est aussi dans le sentiment d’une idée de perfection défendue et entretenue en vue d’une amélioration de l’espèce humaine pour répondre largement aux défis d’un monde mouvant qui se renouvelle et s’affine dans l’approche des solutions qui garantissent à l’homme son statut de « maître et possesseur de la nature ».

Qui est bien formé sait, comme Abraham LINCOLN, que « la connaissance est un pouvoir, l’ignorance est une vermine ». Il mesure, à juste titre, l’immense patrimoine pour l’Humanité, la formation excellente. Dès que la qualité de l’éducation est impeccable, le centre d’intérêt de ceux qui désirent la connaissance se vivifie, se bonifie, s’amplifie et leur donne une énorme assurance. L’éducation a besoin de s’effectuer dans un environnement paisible, propre pour entretenir le meilleur goût et l’attirance vers le savoir.

Faure Gnassingbé l’a compris. Il en a fait une priorité. Convaincu de ce que chaque enfant qu’on enseigne est un homme qu’on gagne, il a énormément investit dans l’éducation.

Comment Faure Gnassingbé veut combattre le terrorisme dans le Nord

Alors que les groupes armés frappent de plus en plus les pays côtiers, Faure Gnassingbé a annoncé des mesures urgentes dans certaines préfectures ou cantons de la région du Nord. Le bataillon d’intervention rapide (BIR) de Sokodé a été déplacé vers une base de Dapaong et a été pourvu de drones d’attaques turcs TB2, quand certains postes avancés ont vu leurs effectifs renforcés. Une coopération accrue avec le Burkina Faso et le Ghana en matière de renseignement a également été mise en place.

Le chef d’état-major togolais, le général Dadja Maganawé, a assuré que rien ne saurait faire fléchir l’armée, déterminée « à poursuivre la mission de défense du territoire ». Reste à savoir si elle peut réussir à éliminer une menace que les autres pays confrontés au même péril ont bien du mal à contenir.

La sécurisation de cette région s’annonce déjà difficile tant les groupes terroristes sont implantés de l’autre de côté de la frontière, au Burkina Faso. À plus long terme, le ministère des Armées a annoncé qu’il recruterait de nouveaux militaires dans les rangs des Forces armées togolaise. D’ici juin, 1 555 nouvelles recrues achèveront leur formation au Centre national d’instruction des forces armées togolaises (CNI/FAT) de Kara.

Togo : comment Faure Gnassingbé muscle la lutte antiterroriste

Une montée en puissance des effectifs était prévue : Selon sa première loi de programmation militaire, le Togo consacrera 722 milliards de Francs CFA au renforcement des équipements de ses forces armées. Les effectifs passeront de 17 773 hommes fin 2020 à 22 020 en 2025. L’armée de terre, composée de plusieurs unités spécifiques, se verra dotée d’équipements supplémentaires avec 15 chars de combat légers, 25 véhicules blindés de transport des troupes, 127 véhicules tactiques légers, 7 porte-engins, 4 véhicules légers de commandement, 19 véhicules légers de reconnaissance et de liaison, 20 embarquements motorisés et 59 véhicules de transport logistique.

Faure Gnassingbé, un médiateur

Faure Gnassingbé est un homme politique togolais. Né le 6 juin 1966 à Afagnan dans le sud du pays (préfecture des lacs) , il est le fruit du mariage entre Gnassingbé Eyadema et Séna Sabine Mensah et occupe actuellement le poste de Président de la République du Togo.

1. Etudes

Faure Gnassingbé a suivi une scolarité au Togo jusqu’à la fin du collège, puis en France pour le lycée et l’université avant de finalement passer un dernier diplôme aux Etats Unis.

Sa famille l’élève dans une ambiance plutôt stricte où la réussite scolaire côtoie le respect des traditions. Il commence son cursus à l’école primaire du camp RIT à Lomé où il décroche son CEPD (certificat d’étude du premier degré). Il obtient ensuite son BEPC (brevet d’étude du premier cycle) à la fin de son passage au collège protestant de Lomé en 1982. C’est à cette époque que son père l’envoie en France étudier au très célèbre Lycée militaire de Saint Cyr. Il en ressort en 1985 avec un baccalauréat série D mention bien. Il s’inscrit ensuite la même année à l’université de Paris Dauphine pour y suivre des cours d’économie et de gestion. Il en ressort en 1989 avec une maîtrise de gestion. D’aucun disent que ce passage à Saint Cyr et à Paris marqueront sa vie et qu’il entretient, depuis, des relations privilégiées avec des cadres qui occupent, aujourd’hui, des postes à responsabilité en France et en Europe.

Il part ensuite en 1992 pour suivre un cursus de 5 ans à la prestigieuse George Washington University. En 1997, il y obtiendra un MBA (Master of Business Administration) après avoir occupé des postes dans plusieurs institutions internationales.

2. Implication politique

De retour au Togo en 1998, il décide de s’impliquer dans la vie politique afin de pouvoir mettre en œuvre pour son pays la vision qu’il a construite durant toutes ces années. Il adhère donc rapidement au parti politique RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) qui l’investit pour les législatives de 1999 sur la circonscription de la préfecture de Blitta (au centre du Togo). Il remporte les élections et devient député à l’âge de 33 ans. Il rempilera avec succès une deuxième fois lors des élections législatives de 2002.

En 2003, ses pairs entendent bien mettre à profit ses compétences de gestionnaire et de financier et il entre au gouvernement togolais au poste de Ministre de l’Equipement, des mines et des postes et télécommunications.

En 2005, suite au décès du Président Eyadéma Gnassingbé, Faure Gnassingbé est déclaré Président par intérim. Le pays entre alors dans une phase de conflits et de divisions. Pour y mettre fin, le jeune président présente sa démission et permet l’organisation d’élections libres. A la suite de celles-ci il sera finalement élu démocratiquement le 24 avril 2005 et prêtera serment le 4 mai 2005.

Il sera réélu successivement en 2010 et en 2015 sans que le pays ne subissent de nouvelles violences ou contestations, une première au Togo.

3. Orientations politiques de Faure Gnassingbé

SEM Faure Gnassingbé est réputé pour représenter la ligne modérée du parti RPT. Réformiste convaincu, économiste confirmé et modernisateur engagé, il a réussi des tours de force incroyables.

Lorsqu’il prend les rênes du pays en 2005, le Togo est engagé avec le FMI dans le processus de PPTE (Pays Pauvre Très Endetté) ce qui lui ôte toute opportunité de la part d’investissements étrangers. Sa bonne gouvernance associée à ses capacités de gestionnaire lui permettent, en 2010, de sortir le pays du processus PPTE.

De même, fin négociateur, il met en place toutes les actions nécessaires à instaurer un climat de paix, de sécurité et de stabilité démocratique. Pour cela, il signe un Accord Politique Global avec l’opposition en 2006, permet l’intégration au gouvernement du parti d’opposition UFC en 2010 et obtient une révision constitutionnelle d’importance qui crée le statut de chef de l’opposition en 2016.

Entre temps, pour à la fois réconcilier les togolais et créer une véritable cohésion nationale, il entame un processus de réconciliation avec la création de la CVJR (Commission Vérité Justice et Réconciliation) en 2009 puis du HCRRUN (Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l’Unité Nationale) en 2015.

Faure Gnassingbe et le succès de son plan national de développement

Malgré toutes les critiques dont il est le sujet, force est de constater que de nombreux progrès ont été faits.

Outre les réformes politiques pour plus de démocratie, le Président Faure Gnassingbé a également restructuré l’armée pour qu’elle ne s’immisce pas dans la politique, ce qui est le cas depuis 2006. Et c’est en 2014 qu’est lancé le plus grand chantier de refondation des forces de sécurité avec pour mission la défense du territoire national et du maintien de l’ordre mais aussi le rapprochement avec les populations. Cela se traduit par des journées portes-ouvertes et d’autres événements qui, petit à petit, ont permis de faire reculer la défiance des citoyens envers l’armée.

Enfin, c’est au plan économique que le président a obtenu le plus de résultats grâce à son Programme National de Développement. La modernisation de l’administration (réseau E-gouvernement, processus E-administration, dématérialisation, réduction des délais…) et l’instauration d’un climat favorable aux affaires a permis de relancer l’investissement, d’augmenter les créations d’entreprises (aujourd’hui 8 heures suffisent pour créer une structure au Centre de Formalité des Entreprises) et d’obtenir un des plus bas taux de chômage d’Afrique de l’Ouest. Le résultat est l’arrivée de capitaux étrangers : France, Royaume Uni, Chine, Russie, Moyen Orient, Afrique du Sud…

Car Faure Gnassingbé n’est pas, au contraire de nombreux autres présidents africains francophones, un produit de la Françafrique : Chirac, Sarkozy, Hollande entretenait tous des rapports relativement froids avec le président. La raison ? Son audace : s’il respecte néanmoins l’hexagone, il n’hésite pas à demander son intégration au Commonwealth ou à aller solliciter Vladimir Poutine.

En somme, Faure Gnassingbé est un bon gestionnaire, discret et ambitieux, qui vient de réaliser le tour de force de l’année 2019 en faisant classer le Togo comme Premier pays réformateur d’Afrique et troisième pays réformateur au monde !

Les fils, leurs pères et le pouvoir

La sélection du fils va donc moins s’opérer aux dépens de la fratrie que des héritiers putatifs politiques au sein du Parti. Le pouvoir de père en fils, plus rarement de père en fille, l’héritage, sont des mécanismes presque aussi vieux que l’humanité. Le clan, la filiation, la transmission font partie de nos gènes. Dans le monde de l’argent et du business, les choses sont simples en théorie, la propriété privée règle la question. Et encore, les conflits familiaux peuvent être d’une violence légendaire, s’étaler sur deux ou trois générations… Dans la sphère publique et celle du pouvoir d’État, on entre en zone trouble. Officiellement, le pouvoir n’appartient à personne, ou, pour être plus précis, il appartient aux citoyens, au peuple.

En pratique, ceux qui sont au sommet peuvent être tentés de s’entourer de fidèles, et quoi de plus simple, de plus efficace pour être en confiance, partager des secrets, pour se protéger, que sa propre descendance. Sachant qu’il y a des exceptions notables, en particulier le fameux « tu quoque mi fili » (toi aussi, mon fils) adressé par César à Brutus en train de le poignarder…

Bref, dans les coulisses du pouvoir, les enfants sont nombreux. Ils ont un rôle majeur d’influence. Ils sont ceux qui peuvent entrer dans le bureau, ou qui en tiennent les accès. Ceux qui peuvent décoder la carte affective du « patron ». Parfois, ils deviennent « patrons » à leur tour. Ils « héritent » d’une manière ou d’une autre. Par l’histoire, par les urnes, parce qu’ils ont appris, dès l’enfance, à aimer la politique, ou par cynisme, par volonté de contrôler les avantages acquis, la puissance… L’affaire n’est pas qu’africaine : on pense à Justin Trudeau au Canada, fils de Pierre Elliott Trudeau. On peut penser à la dynastie des Bush aux États-Unis (George and George W.). À la dynastie des Gandhi en Inde, celle des Bhutto au Pakistan, celle des Lee à Singapour, à celle, nettement plus contestable, des Kim en Corée du Nord (voir page 66).

Mais en Afrique, où la question démocratique et les impératifs de gouvernance se posent avec une acuité particulière, le débat est essentiel. Être « le fils » implique forcément, et sans faire trop de psychanalyse, une charge, une responsabilité, celle du lignage, de la famille. On ne peut pas s’exempter du nom que l’on porte (sauf évidemment à changer entièrement de monde, de métier, de vie, partir sur d’autres aventures). Un « fils de… » peut certainement être président. Pourquoi en serait-il de facto exclu ? Mais, dans ce cas, il faut le mériter, plus que d’autres encore. Un fils devra faire « mieux ». En termes de résultats, d’efficacité, de développement.

Être élu, vraiment, passer les urnes, dans un processus le plus transparent possible. Être adoubé par les citoyens et non pas par le clan. Agir en démocratie, et non pas en oligarchie, où le pouvoir se concentre entre les mains de quelques-uns. Accepter aussi et surtout l’alternance, de rendre un pouvoir qui ne vous appartient pas. Au fond, les choses sont assez claires. Il n’y a pas de délit de patronyme ou de progéniture, il ne peut y avoir que des délits de mal-gouvernance, de détournement de démocratie. L’Afrique n’est plus celle de nos aînés. Elle change. Elle exige plus de modernité, plus de pluralisme. Un « grand fils de » doit pouvoir quitter le palais. Être autre. Se consacrer à des tâches différentes et tout aussi essentielles. Favoriser le changement. Être un passeur, un transmetteur, au lieu de s’inscrire dans une interminable et stérile continuité.

Aujourd’hui, l’Afrique compte, à l’exception des successions monarchiques, six chefs d’État ou de gouvernement (exécutif) qui sont des fils de chef. Dans quelques cas, soit leur autorité est fortement contestée, soit la justice a invalidé le processus électoral.

En décembre 2008, un journal guinéen a publié une photo du Président Lansana Conté, affaibli et malade, semblant peiner à se tenir debout. Cela a tout de suite attisé les rumeurs sur le mauvais état de santé du Président. La publication de cette photo a également provoqué la colère de l'élite politique du pays, qui s'est empressée d'ordonner l'arrestation du rédacteur en chef. Dès le lendemain, sur instruction des forces de sécurité, paraissait à la une du journal une photo encore plus grande de M. Conté, le représentant cette fois-ci tout sourire et plein d'entrain. Une semaine plus tard, le Président était mort. Six heures après l'annonce officielle du décès du Président, l'armée organisait un coup d'État, suspendait la constitution et précipitait ce pays d'Afrique occidentale dans la tourmente.

Querelles de succession

Même si l'armée guinéenne, après une période de chaos et un autre coup d'État, a fini par organiser des élections démocratiques, l’agitation qui a suivi le décès de M. Conté pose une question plus générale : la gestion de la succession en Afrique lorsqu'un dirigeant meurt en cours de mandat. Depuis 2009, dix des treize dirigeants mondiaux morts en fonction étaient africains. Pendant la seule année 2012 sont morts les Présidents Malam Bacai Sanhá de Guinée-Bissau, John Atta Mills du Ghana et Bingu wa Mutharika du Malawi, ainsi que le Premier Ministre éthiopien Meles Zenawi.

Certains pays ont géré la succession mieux que d'autres. Si chaotique fût-elle, la situation en Guinée n’a pas été aussi désastreuse que les derniers événements en Guinée-Bissau. Depuis la mort en janvier du Président Sanhá des suites d'une maladie, le pays ne parvient pas à sortir d’une crise de transition où l'armée dirige principalement les affaires de l'État.

Par contre, le Malawi a connu une transition relativement harmonieuse après la disparition en avril du Président Mutharika, mort d'une crise cardiaque à l'âge de 78 ans. Le processus aurait pu toutefois dérailler lorsque des membres du Conseil des ministres ont tenté d'installer au pouvoir le frère cadet du défunt Président, le Ministre des affaires étrangères Peter Mutharika, à la place de Joyce Banda, Vice-Présidente et successeur d’après la constitution. Le Président avait avant de mourir décidé d'exclure Mme Banda du parti au pouvoir afin d'ouvrir la voie à son frère. À sa mort, la classe politique s'est scindée en deux camps. D'un côté, ceux qui invoquaient les intentions de l'ancien Président, de l'autre, ceux qui souhaitaient respecter la constitution. Bon nombre de Malawiens se sont insurgés contre un manquement à la constitution, avec l’appui de bailleurs de fonds et notamment du Département d'État des États-Unis, qui a envoyé un message sans ambiguïté : « Nous espérons que la Vice-Présidente, première dans l'ordre de succession, sera rapidement investie à la tête du pays ». Ce qui fut le cas peu de temps après.

Il est important d'éviter de tels problèmes de succession, commente Tesfaye Habisso, un écrivain éthiopien et ancien diplomate. « La stabilité, la prévisibilité et la continuité du pouvoir sont des éléments essentiels à une bonne gouvernance et une stratégie de succession bien élaborée et bien gérée en est la garante. »

La plupart des constitutions des pays africains prévoient que lorsqu'un chef d'État décède en cours de mandat, son Vice-Président ou le Président de l'Assemblée nationale assure l'intérim jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Certains dirigeants s'attendent cependant à ce que le « dauphin » leur soit entièrement dévoué. Dans le cas contraire, un conflit politique risque d’éclater. Au Nigéria, par exemple, le Vice-Président Atiku Abubakar entretenait des relations glaciales avec l'ancien Président Olusegun Obasanjo, lequel n'a pas tardé à organiser l'exclusion de M. Abubakar du parti au pouvoir.

Certains dirigeants africains ont préparé un membre de leur famille à prendre leur place. À la mort du Président du Gabon, Omar Bongo, en 2009, le parti au pouvoir a nommé à la présidence son fils, Ali Bongo Ondimba, alors Ministre des affaires étrangères et de la défense. Les Présidents Faure Gnassingbé du Togo et Joseph Kabila de la République démocratique du Congo ont succédé à leur père une fois celui-ci décédé.

Confier sa succession à un proche peut cependant déclencher une révolte, rappelle le rapport du CSIS, citant le cas de l'Égypte, où l'intention du Président Hosni Moubarak de faire de son fils son successeur a intensifié l'opposition qui a éclaté lors de la révolution début 2011. Au Burkina Faso, une vive controverse a éclaté dès que le Président Blaise Compaoré a donné l’impression de préparer son frère cadet, François, à lui succéder.

Il convient de suivre à la lettre la constitution lorsqu'un président ou un premier ministre meurt, déclare Adewalo Banjo, spécialiste du développement africain. Sans la primauté du droit, explique-t-il, il peut se produire « des revirements constitutionnels qui présentent toutes les caractéristiques de ce qui rend l'Afrique ridicule aux yeux du monde entier ».

Joyce Banda, auparavant Vice-Présidente, est devenue en avril 2012 la nouvelle Présidente du Malawi après la mort de son prédécesseur, Bingu wa Mutharika. Bien que selon la constitution elle ait été en tête de liste dans l'ordre de succession, certains partisans du défunt Président ont au départ tenté de lui faire obstacle. Ils ont cependant été contrés par des mouvements populaires et la pression de bailleurs de fonds.

La primauté du droit l’a assurément emporté au Ghana après la mort du Président John Atta Mills. Contrairement au Malawi, il n'y a pas eu l'ombre d'un doute sur la personne devant le remplacer. Le Vice-Président John Dramani Mahama a pris les fonctions de président, conformément aux principes constitutionnels, et a aussitôt rassemblé une nation bouleversée. Cette transition en douceur témoigne de la solidité du système démocratique du Ghana, où les partis au pouvoir ont à deux reprises passé le relais à l'opposition, après les défaites électorales de 2000 et 2008.

Toutefois, même quand une forte tradition démocratique facilite les successions sans heurts, des considérations politiques risquent de faire obstacle. Lorsque le Président du Nigéria Umaru Musa Yar’Adua est mort en mai 2010, certains Nigérians ont exigé qu'un autre politicien du nord soit investi au lieu du Vice-Président Goodluck Jonathan, qui venait du sud. Ce dernier l'a finalement emporté.

En Éthiopie, malgré quelques complications, le processus de succession a également été couronné de succès après la mort en août du Premier Ministre Meles Zenawi. On pensait au départ que le Vice-Premier Ministre de M. Zenawi, M. Hailemariam Desalegn, quoique membre du cercle dirigeant, ne pourrait pas accéder au pouvoir car il ne faisait pas partie du Front populaire de libération du Tigré (FPLT), un ancien groupe militant autrefois dirigé par le défunt Président et aujourd'hui encore une puissante faction au sein du parti dirigeant.

Paradoxalement, des considérations ethniques ont joué en faveur de M. Desalegn : il s’agissait d’apaiser les tensions liées à la domination du FPLT pendant des années et de donner satisfaction aux Wolaytas, une minorité ethnique n'ayant jamais eu un de leurs membres au sommet du pouvoir. En fin de compte, les détenteurs du pouvoir se sont rassemblés autour de M. Desalegn, lequel a très vite promis de poursuivre la politique de M. Zenawi « sans aucun changement ».

L'Éthiopie, le Ghana et le Malawi, les trois derniers cas de succession sans heurts après la mort d'un dirigeant, prouvent que l'Afrique réussit peu à peu ses transitions. La succession peut souvent poser problème même dans les démocraties stables et développées, car il s'agit de pouvoir politique, déclare Minion Morrison de la Mississippi State University (États-Unis). C'est encore plus problématique si un dirigeant meurt en cours de mandat. Après la confusion qui a régné autour de la maladie et la mort du Président nigérian Yar’Adua, l'écrivain nobelisé Wole Soyinka a envoyé un message simple aux dirigeants africains : la succession en politique ne doit pas être une question de « vie ou de mort ».

Faure Gnassingbé : Une tradition et une philosophie diplomatique

Dirigé depuis 2005 par Faure Gnassingbé, le Togo est très actif sur le plan diplomatique ces derniers temps. Il propose régulièrement ses bons offices pour aider à résorber des crises dans plusieurs pays africains. Pourquoi Lomé joue-t-elle ce rôle de médiateur ?

Le 10 juillet 2022, 49 soldats ivoiriens ont été arrêtés au Mali. Trois d'entre eux seront libérés un mois plus tard. Ils étaient poursuivis pour "association de malfaiteurs, attentat et complot contre le gouvernement, atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, détention, port et transport d'armes et de munitions de guerre et de défense intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle et collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur et de complicité". Condamnés à 20 ans de prison en décembre 2022, les 49 soldats ont été graciés, puis libérés par les autorités maliennes le 6 janvier 2023, grâce à la médiation de Faure GNASSINGBE.

Le président Togolais a aussi joué un rôle de médiateur l’année dernière, entre le Mali et la CEDEAO, quand l’organisation ouest-africaine a imposé des sanctions économiques pour contraindre Bamako à s’engager vers un retour à l’ordre constitutionnel après le double coup d'État.

Un sommet pour soutenir les transitions en Afrique

Les 21 et 22 octobre 2023, Lomé a abrité un Forum pour la paix et la sécurité. Le but de la rencontre était de promouvoir le dialogue avec les différentes juntes au pouvoir sur le continent, en particulier au Sahel. Celles-ci en ont profité pour défendre leur ligne souverainiste. Elles ne se sont pas gardées de fustiger le "colonialisme" et les sanctions imposées par la CEDEAO aux pays ou il y a eu un coup d'Etat.

Pourquoi le Togo joue-t-il un tel rôle de médiateur? Comment s'est-il fait accepter par les différentes parties ? Pourquoi le pays voudrait se positionner comme un acteur majeur au sein de la Cédéao et, plus globalement, sur le continent africain?

La CEDEAO a désigné, lors de son 64e spmmet à Abuja (Nigeria), le président Faure Gnassingbé, comme médiateur pour faciliter les discussions avec les nouvelles autorités nigériennes.

L'objectif est de trouver des solutions pour résoudre la situation née du coup d'État du 26 juillet 2023. Pour soutenir le chef de l’Etat togolais dans cette médiation, les présidents du Bénin et de la Sierra Leone ont également été sollicités. La CEDEAO espère ainsi parvenir à une résolution pacifique de la crise au Niger. Il y a encore quelques mois, l’organisation ouest-africaine menaçait d’intervenir militairement à Niamey si la junte ne rendait pas le pouvoir au président Mohamed Bazoum.

Des pays comme le Sénégal, la Côte d’Ivoire, le Bénin et le Nigéria étaient favorables à cette option militaire. Le Togo et son président ont pour leur part montré leur réticence face à cette démarche de l’organisation sous-régionale qui risquait, selon Lomé, d’embraser une sous-région déjà confrontée aux attaques terroristes. Pour le Togo, la seule option pour régler la crise nigérienne est la négociation avec les militaires au pouvoir.

Cette stratégie de dialogue avait déjà été choisie avec le Mali. C’est avec le dialogue et la négociation que la diplomatie togolaise a pu obtenir la libération des militaires ivoiriens détenus à Bamako début 2023. Pour la diplomatie togolaise, les coups d’états sont condamnables et injustifiables. Mais aller à une guerre pour régler le problème nigérien n’est peut-être pas une décision sage, souligne-t-on à Lomé. Les guerres on sait quand ça commence, on sait jamais quand ça termine.

Au Togo, la résolution des conflits à travers le dialogue et les négociations reste une tradition et une philosophie diplomatique. Et cette tradition se perpétue depuis l’avènement au pouvoir de Faure Gnassingbé.

Discret et efficace, le locataire de Lomé 2 a une nouvelle fois réussi à rallier ses homologues de la sous-région à sa cause dans le dossier nigérien. Même si certains sont toujours réticents, il est clair que la menace de la force commence à s’éloigner. La position de Faure Gnassingbé a toujours été de maintenir le dialogue avec les dirigeants militaires en place au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

Comme on le dit souvent en Afrique, le linge sale se lave en famille et Faure GNASSINGBE l’a compris.

Une contradiction

Le Togo a organisé récemment un forum sur la paix et la sécurité en invitant les représentants de trois Etats dirigés par des militaires putschistes : le Mali, le Burkina Faso et le Niger. La diplomatie togolaise, sous le contrôle direct du président Faure Gnassingbé, au pouvoir depuis plus de 18 ans, fait preuve d'un activisme remarqué qui pourrait lui servir à se maintenir plus longtemps encore au pouvoir.

Une approche plus souple

Le président togolais est de plus en plus présent sur la scène internationale, secondé par son ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, avec, à son actif, la libération, en janvier 2023, des 46 militaires ivoiriens détenus au Mali.

C'est également lui qui a permis à une délégation de la CEDEAO de rencontrer le président nigérien déchu, Mohamed Bazoum, en août dernier.

Cet activisme diplomatique ne passe donc pas inaperçu. L'analyste politique Louis Magloire Keumayou estime que le Togo a une approche plus souple des crises liées aux coups d'Etat militaires et que cela peut aider à trouver des solutions.

" Il y a eu le coup d'Etat au Mali, il y a eu une condamnation, une levée de bouclier général de la Cédéao et ensuite de la communauté internationale. Cela n'a pas empêché qu'il y ait un coup d'Etat de rectification au Mali, un autre au Burkina et au Niger " explique Louis Magloire Keumayou qui estime que "visiblement, les condamnations ne suffisent pas, alors il faut trouver un moyen différent de régler ce genre de situation. Il faudrait explorer les possibilités de dialoguer avec les parties prenantes pour trouver une solution dans laquelle personne ne se sent humilié. Je crois que c'est le rôle que le Togo est en train de jouer."

Cependant, si le président togolais s'est impliqué pour trouver une sortie de crise aux transitions militaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger, sur ce point les résultats sont moins clairs.

En effet, le récent report des élections au Mali montre que les militaires ne semblent pas pressés de rendre le pouvoir aux civils.

Dans ce contexte, certains remettent aussi en cause la légitimité de Faure Gnassingbé, qui en est à son quatrième mandat, dans son rôle de médiateur des crises démocratiques en Afrique de l'Ouest.

L'opposant Nathaniel Olympio, président du Parti des Togolais, estime ainsi que le président togolais cherche avant tout à se maintenir au pouvoir.

Selon lui : "Il est évident qu'on ne peut pas être une dictature avérée et prôner la démocratie hors de chez soi. Il n'y a pas de cohérence dans cette démarche. Vous ne pouvez pas aller défendre les bonnes pratiques chez le voisin, alors que vous faites exactement le contraire. Cette contradiction jette un voile sombre sur les actions qu'il mène. Il y a un agenda caché, mais pas si caché que ça, les Togolais comprennent ce qui se passe. C'est cette supercherie qui fait que même au sein de la Cédéao, les chefs d'Etats s'interrogent sur ce que fait finalement le Togo".

Le Togo n'est pas un exemple de démocratie en Afrique. Mais les interventions diplomatiques de Faure Gnassingbé pourraient consolider sa position dans son pays.

En façonnant ainsi sa stature internationale, le but du président togolais pourrait bien être de renforcer ses chances de briguer un nouveau mandat, le cinquième, aux prochaines élections.

Togo : comment Faure Essozimna Gnassingbé soigne sa stature de médiateur régional

« Lomé, capitale de la paix, de la médiation, du dialogue et de la tolérance. » Le slogan choisi par le gouvernement togolais à l’occasion du Forum sur la paix et la sécurité qui s’est tenu à Lomé du vendredi 20 au dimanche 22 octobre 2023 était programmatique. A l’Hôtel du 2 Février, au milieu d’un parterre de diplomates, d’intellectuels et de représentants d’instances internationales, certains des invités étaient scrutés : les représentants des trois juntes au pouvoir au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Des régimes mis au ban de la communauté internationale depuis qu’ils ont commis un coup d’Etat, mais dont les relations avec le président togolais Faure Essozimna Gnassingbé sont au beau fixe.

« Médiation et tolérance », s’est plu à répéter le chef de la diplomatie togolaise, Robert Dussey, sur la scène du forum. Pourtant, sitôt le marbre de l’hôtel débarrassé de ses prestigieux invités, c’est un tout autre visage qu’ont montré les autorités de Lomé. Dans le hall du palace, les forces de sécurité ont débarqué le 25 octobre pour signifier à Joseph Breham et Matilda Ferey, deux avocats français représentant Abgéyomé Kodjo, qui a perdu la présidentielle de 2020 lors de laquelle Faure Essozimna Gnassingbé a été réélu pour un quatrième mandat, qu’ils n’étaient plus libres de leurs mouvements. « Ils nous ont très fermement empêchés de sortir de l’hôtel, en nous disant qu’ils étaient là pour assurer notre sécurité. En réalité, ils voulaient nous empêcher de participer à la conférence de presse que nous avions organisée juste avant notre retour à Paris », explique Me Breham. Les avocats d’Agbéyomé Kodjo, qui vit en exil, comptaient notamment « communiquer sur les méthodes de traitement inhumain et dégradant subis » par certains de ses militants, emprisonnés après l’élection. En vain. Ils ont été raccompagnés dans la soirée du 25 octobre à l’aéroport par les forces de l’ordre.

« Trompe-l’œil »

La séquence illustre le paradoxe qui fait la politique de Faure Essozimna Gnassingbé : une diplomatie axée sur la médiation dans les conflits régionaux, conjuguée, en interne, à l’autoritarisme. « Le Togo est un pays en trompe-l’œil », estime le professeur Michel Goeh-Akue, historien. Pour l’ancien dirigeant syndicaliste proche de l’opposition, « la diplomatie tous azimuts de M. Gnassingbé est un moyen pour lui de s’offrir une légitimité. Il se polit une image d’homme de paix dehors pour faire oublier ce qui se passe au Togo, où il dirige un régime militaire ».

Ce grand écart a jusqu’ici permis au régime d’assurer sa longévité. Faure Gnassingbé est l’homme de tous les podiums. Premier fils de président africain à accéder au pouvoir à la mort de son père, en 2005 - au prix d’une répression qui a fait plus de 400 morts selon l’ONU, avant Ali Bongo Ondimba au Gabon, Uhurru Kenyata au Kenya ou encore Joseph Kabila en République démocratique du Congo (RDC), il est aussi le dernier d’entre eux encore en fonction. A 57 ans, il figure parmi les plus jeunes chefs d’Etat du continent tout en étant celui qui a le plus d’années de pouvoir au compteur (dix-huit) en Afrique de l’Ouest. Au point de se faire appeler par ses pairs le « jeune doyen ». L’homme timide mais têtu n’aime pas l’expression : elle rappelle qu’il doit sa fonction à son père, Etienne Eyadema Gnassingbé. Médiateur au Biafra, au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Tchad, en Côte d’Ivoire… le général a enseigné à son fils le talent de la médiation au fur et à mesure des fonctions qu’il lui a confiées : conseiller du président, ministre et député, puis dauphin. Un héritage encombrant mais qui fait de lui un homme moins regardant sur les principes démocratiques que la communauté internationale.

Dès le coup d’Etat d’août 2020 au Mali, M. Gnassingbé a affiché sa singularité. En même temps qu’il siégeait au sein de la Communauté économique des Etats d’Afrique de l’Ouest (Cedeao) qui a imposé un embargo économique et territorial à la nouvelle junte, il a reçu à Lomé le colonel Assimi Goïta en décembre, alors vice-président, qui est devenu président en mai 2021. Plusieurs fois, ces trois dernières années, M. Gnassingbé s’est rendu à Bamako, capitale devenue infréquentable pour de nombreux chefs d’Etat. En 2022, c’est encore lui qui est nommé médiateur pour faire libérer 49 soldats ivoiriens retenus prisonniers à Bamako qui les accuse d’être des mercenaires. Dans ce dossier, la visite du président togolais dans la capitale malienne le 4 janvier 2023 a été décisive : trois jours plus tard, les soldats étaient libérés.

Cette « diplomatie agissante, discrète et efficace », selon les mots de la présidence, est favorisée par les relations personnelles de longue date Robert Dussey avec son homologue Abdoulaye Diop – un ami du temps où ce dernier officiait au sein de l’Union africaine (UA) quand le premier jouait déjà au médiateur au sein de la communauté vaticane Sant’Egidio. Le chef de la diplomatie togolaise est aussi très proche du président Goïta, qui l’a d’ailleurs élevé au rang de commandeur de l’Ordre national du Mali en mai 2023. Le modèle se reproduit après les coups d’Etat au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023). « Comme les Maliens font confiance à Faure, ils ont conseillé aux autres putschistes de se tourner vers lui », raconte un conseiller du gouvernement togolais.

« En même temps »

Depuis, les liens se sont renforcés entre Lomé et le trio putschiste, uni depuis septembre au sein de l’Alliance des Etats du Sahel (AES). La base aérienne de Niamtougou, plantée dans le nord du Togo, à une dizaine de kilomètres de Pya, le village d’origine des Gnassingbé, fait office de hub de la diplomatie discrète mise en œuvre par le président. Encore début août, « Faure Gnassingbé y a rencontré des représentants des trois régimes militaires (du Mali, du Burkina Faso et du Niger) », glisse le même conseiller. Selon nos informations, le président togolais s’est aussi discrètement envolé pour Niamey début octobre, avant que le premier ministre nigérien Lamine Zeine ne vienne tout aussi discrètement à Lomé. Interrogé par Le Monde sur ces séjours et leurs objectifs, Robert Dussey sourit mais ne dit mot. Et qu’importe si le « en même temps » togolais agace certains pays d’Afrique de l’Ouest.

« Faure Essozimna Gnassingbé a conscience qu’il va falloir composer avec les juntes pendant un certain temps », souligne un de ses proches, qui revendique une diplomatie « réaliste », dans les intérêts de « l’avenir » du Togo. La prospérité de ce dernier dépend largement de l’état de sa coopération économique avec les pays du Sahel. Ne surnomme-t-on pas le port autonome de Lomé, seul port en eau profonde d’Afrique de l’Ouest, représentant plus de 60 % des revenus de l’Etat, « terminal du Sahel », tant il sert de voie de transit pour les marchandises ?

Depuis son entrée en activité en juin 2022 et malgré les embargos sur les marchandises officiellement imposés par la CEDEAO aux putschistes maliens et burkinabés, plus de 15 000 conteneurs de 20 pieds en provenance de Bamako, Ouagadougou et Niamey y ont transité, selon la direction du port sec, et 30 000 tonnes de marchandises y ont été exportées à destination du Sahel.

Pour Lomé, la coopération est aussi nécessaire sur un plan sécuritaire, alors que le nord du Togo est désormais la cible des groupes terroristes implantés au Sahel. Depuis 2021, plus de 140 Togolais y ont déjà été tués dans des attaques selon les autorités. « On ne peut pas se payer le luxe de lutter contre le terrorisme chez nous sans la coopération des Etats voisins d’où part le problème, quelle que soit la nature des régimes en place », précise le proche du président cité plus haut. « Lorsque la case de ton voisin brûle et que tu ne fais rien, bientôt les flammes atteindront la tienne », aimait enseigner Gnassingbé père à son fils, lui recommandant aussi de « ne jamais lâcher le pouvoir ».

Pragmatisme

Fin 2024, Lomé devrait accueillir le 9e congrès panafricain dont le « haut comité de la décennie des racines africaines » réunit quinze pays des cinq régions d’Afrique. « Le régime veut montrer à sa jeunesse, qui représente plus de 60 % de sa population, qu’elle soutient ses idéaux afin de ne pas donner prise à un renversement du pouvoir, comme ce fut le cas au Sahel. C’est de l’opportunisme », estime le journaliste et écrivain Zeus Aziadouvo, ancien membre de la Haute Autorité de l’audiovisuel et de la communication (HAAC), qu’il a quittée début 2023, estimant qu’« elle était devenue un instrument de musellement des médias ».

Chassé par les juntes du Sahel et confronté à une montée du sentiment antifrançais en Afrique de l’Ouest, Paris suit avec attention les choix singuliers du Togo. « Ce qui compte, c’est l’intérêt des Togolais », expliquait Faure Essozimna Gnassingbé en avril, avant de préciser être prêt à prendre « certains choix, même difficiles » pour les défendre. « Ce que nous voulons, nous allons le chercher où nous le trouvons. Avec la France, les Anglais (…), certains pays africains. C’est cette philosophie qui guide mon action. Et le souci d’être indépendant, de ne pas être perçu comme étant irrémédiablement lié à quelqu’un », ajoutait-il alors, un mois avant d’être reçu à l’Elysée par Emmanuel Macron avec qui il partage le goût du « en même temps ». Un jeu d’équilibriste qui a pour l’instant fait ses preuves, et que le président togolais devrait entretenir « jusqu’à ce qu’il sente le vent tourner », résume un homme politique à Lomé. Une affaire de pragmatisme.

Une nouvelle constitution et une nouvelle République

Clap de fin pour le feuilleton politique autour de la réforme constitutionnelle qui tient en haleine le Togo depuis fin mars : les députés ont définitivement adopté, vendredi 19 avril 2024, une nouvelle Constitution contestée par l'opposition.

Adoptée vendredi soir avec 87 voix sur 87 à l'Assemblée, la nouvelle Constitution fait basculer le pays d'un régime présidentiel à un régime parlementaire et acte la disparition du suffrage direct pour choisir le président de la République, en même temps qu'elle crée la fonction de "Président du Conseil des ministres" qui concentre tous les pouvoirs.

La magistrature suprême est, selon les termes de la nouvelle Constitution, vidée de sa substance puisque le nouveau président est privé de toute prérogative.

Ce sont les députés qui éliront le chef de l'État "sans débat" et "pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois".

Le véritable exercice du pouvoir résidera entre les mains d'un Président du conseil des ministres, une sorte de super-Premier ministre, qui sera obligatoirement "le chef du parti majoritaire" à l'Assemblée nationale, stipule le nouveau texte.

Aujourd'hui, Faure Gnassingbé est le président du parti majoritaire à l'Assemblée, l'Union pour la République (UNIR).

C'est là que le bât blesse : l'opposition voit dans cette nouvelle fonction une manœuvre de la part du président Faure Gnassingbé pour se maintenir au pouvoir, lui qui a pris la tête de l'État en 2005 à la suite de son père resté près de 38 ans aux manettes du pays.

Pour Nathaniel Olympio, président du Parti des Togolais (PT, opposition), Faure Gnassingbé "a démontré que la préoccupation majeure de son régime est de conserver le pouvoir vaille que vaille".

Pouvoir de manière illimitée et donc, logiquement, on en déduit que c'est le poste qu'il se réserve", a-t-il expliqué à l'AFP vendredi matin.

Le chef de l'État avait déjà réaménagé la Constitution en 2019 lui permettant de remettre les compteurs à zéro et de briguer deux nouveaux mandats supplémentaires, en 2020 et 2025. Mais il aurait été forcé de quitter le pouvoir en 2030.

Les députés togolais avaient déjà adopté la nouvelle Constitution le 25 mars, après quelques heures de débat et sans que le texte soit rendu public, ce qui avait immédiatement déclenché un tollé parmi l'opposition mais aussi la société civile, qui ont rapidement qualifié ce vote de "coup d'Etat institutionnel".

Les organisations de la société civile dans le pays continuent de contester cette constitution avec des rassemblements auxquels elles appellent, mais le double scrutin législatif et régional du 29 avril dernier auquel ont participé des partis d’opposition, consacre finalement cette nouvelle loi dont les dispositions s’apprêtent à être mises en œuvre, en ce qui concerne surtout l’élection du président de la République et du président du Conseil des ministres par les députés élus.

Même si certains membres du régime togolais annoncent déjà la couleur de celui qui sera le premier citoyen après que le pays a changé de constitution et basculé dans un régime parlementaire, le peuple, lui, retient son souffle et attend de voir comment va se passer l’élection du président de la République et du président du Conseil des ministres qui aura tous les pouvoirs.

Ce qui va désormais changer au Togo

Jusque-là, le Togo, depuis son indépendance le 27 avril 1960, a fonctionné sous le régime semi-présidentiel ou présidentiel. Et c’est la constitution en vigueur depuis octobre 1992 qui régit les institutions du pays.

Mais la nouvelle constitution promulguée le 6 mai 2024 par l’actuel chef de l’Etat Faure Gnassingbé le bascule donc dans un régime parlementaire. Et donc ce sont les députés qui élisent désormais le président de la République et le président du Conseil des ministres, tous deux issus du parti majoritaire à l’Assemblée nationale.

Des dispositions contraires à celles de la constitution de 1992 qui stipulent que le président de la République est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et a un mandat de 5 ans renouvelable une fois.

Que dit exactement la nouvelle loi concernant l’exécutif ?

Selon l’article 35 de la nouvelle constitution, le président de la République est élu par le parlement réuni en congrès. Il a un mandat de 4 ans renouvelable une fois, stipule l’article 37. Et donc tout individu qui remplit les critères définis par la constitution est appelé à déposer sa candidature au parlement.

La nouvelle constitution confère un pouvoir honorifique au président de la République. Il peut envoyer des messages aux deux chambres du parlement, selon l’article 41. L’article 42 dispose qu’il peut accréditer les ambassadeurs nommés en conseil des ministres, recevoir et accueillir les ambassadeurs et envoyés spéciaux acceptés et accrédités par le gouvernement.

Le président de la République reçoit au moins deux fois par an le président du conseil des ministres pour des échanges sur l’état de la nation et sur un ordre du jour établi par le président du conseil des ministres. Une délégation représentant les chefs traditionnels assiste à l’une de ces rencontres annuelles. Les actes du président de la République sont contresignés par le président du conseil des ministres.

Quant au président du conseil des ministres, il préside les conseils des ministres, est le chef suprême des armées, dispose de l’administration, exerce l’autorité, le commandement sur les forces armées et les forces de sécurité, détermine et conduit la politique de la nation, définit la politique étrangère et représente l’Etat dans la conduite des relations internationales, assure l’exécution des lois et exerce le pouvoir réglementaire, nomme aux emplois civils et militaires, accorde la grâce dans les cas individuels et commue les peines dans les conditions prévues par une loi organique et peut dissoudre l’assemblée nationale (peut dissoudre à la fois tout le sénat et tout le parlement).

Le président du conseil des ministres est en fait l’homme le plus puissant du pays, selon la nouvelle constitution. Les dispositions le concernant sont contenues dans les articles 47 à 54 de la nouvelle constitution.

Les 10 points essentiels de la nouvelle constitution

Dix () points essentiels résument les nouvelles introductions dans la nouvelle constitution au Togo. Il s’agit de :

1. l’institution du sénat

2. Les membres du sénat désignés à 1/3 par le président du conseil des ministres

3. Pas de limite d'âge pour le président de la République et le président du conseil des ministres

4. le postulant au poste du président de la république doit avoir 50 ans révolus à la date du dépôt des dossiers et le président du conseil des ministres 40 ans

5. Pas de limitation de mandats pour les sénateurs (les députés à l’Assemblée nationale sont élus au suffrage universel, direct et secret pour six ans renouvelable.)

6. Pas de limitation de mandats pour le président du conseil des ministres

7. Seul le président de la République a une limitation de mandat (4 ans renouvelable une seule fois)

8. La première élection du président du conseil des ministres et du président de la République, se fait par un courrier de désignation transmis par le parti majoritaire au bureau de l’Assemblée nationale

9. À 30 jours avant la fin du 2ème (et dernier) mandat du président de la République, l'assemblée nationale se réunit pour désigner le nouveau président de la République

10. Le président du conseil des ministres a tous les pouvoirs.

Que va-t-il se passer maintenant après les législatives ?

Les élections législatives couplées avec les régionales viennent de se passer. Le parti au pouvoir, UNIR, a remporté la majorité à l’Assemblée nationale avec 108 députés sur les 113, selon les résultats officiels définitifs proclamés par la Cour constitutionnelle. La nouvelle constitution a été également promulguée par le chef de l’Etat le 6 mai 2024.

Tout a été prévu pour faciliter la transition, selon l’expert

Paul Amegnakpo souligne en outre que le gouvernement a voulu faciliter la transition à l’actuel président de la République Faure Gnassingbé.

« Dans la première mouture de la nouvelle constitution, la période transitoire était de 6 mois. Mais elle a été adoptée le 19 avril après une deuxième lecture et à l’issue de sa promulgation, il y a eu une période vide où le texte n’était pas rendu disponible », fait-il remarquer.

Pour lui, un travail technique a été fait pour éviter l’imbroglio autour de l’installation d’institutions républicaines, surtout relatif au mandat du président de la République actuel. « C’est ce qui a fait qu’ils ont d’abord attendu jusqu’au 6 mai pour pouvoir promulguer la nouvelle constitution de sorte que la période transitoire couvre le reste du mandat du président de la République actuel permettant que le sénat soit mis en place », affirme l’expert en gouvernance politique.

Dans la nouvelle constitution, le sénat a un rôle important à jouer. Pour cela, les conseillers régionaux élus le 19 avril dernier doivent prendre effectivement fonction. Avant cela, il faut que les gouverneurs soient nommés et que la première session de droit des conseillers régionaux soient convoquée.

Un collège électoral composé des conseillers municipaux et des conseillers régionaux vont ensuite élire au suffrage indirect les sénateurs. Ces derniers feront objet d’une loi organique qui définira les attributions et le nombre de sénateurs qui composeront le sénat. C’est à la base de cette loi que les deux tiers (2/3) des sénateurs seront élus par le collège des conseillers régionaux et municipaux et le tiers (1/3) par le chef de l’Etat actuel. « Tout ce processus sera conduit durant les 12 mois. Et il sera procédé à l’installation des autres institutions jusqu’à terminer par l’exécutif », renseigne M. Amegankpo.

Quid de l'opposition ?

Sur les 113 députés que compte la nouvelle Assemblée nationale, l’opposition n’a que 5, donc très minoritaire. Avec ce nombre, l’opposition reconnaît qu’elle n’a pas une très grande marge de manœuvre. Elle n’a d’ailleurs de cesse de dénoncer des fraudes lors de ces élections législatives et régionales.

Mais elle tient à siéger à l’Assemblée nationale pour « poursuivre le combat pour la libération du Togo de la dictature et l’instauration d’une véritable démocratie dans notre cher Togo ».

Réunie en conférence de presse le mercredi 22 mai dernier, une partie de cette opposition dit vouloir informer l’opinion « de ce qui se trame par le régime qui tient à transformer envers et contre les Togolais, dépositaires de la souveraineté nationale, le Togo en une monarchie ».

Elle accuse les députés de la majorité de tenter d’arrimer le règlement intérieur de l’Assemblée nationale à la nouvelle constitution. « La position de la DMP sur la question de savoir à quelle constitution arrimer le règlement intérieur de l’Assemblée Nationale est très claire et a été exprimée dans la déclaration suivante faite à la séance de ce 22 mai 2024 de la Commission Règlement Intérieur », indique la Dynamique de la majorité du peuple (DMP, opposition), avec à sa tête Mme Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson.

Elle dit être « contre la référence à la constitution promulguée le 6 mai 2024 dans le règle-ment intérieur de l’Assemblée nationale qui voudrait signifier que les travaux de l’Assemblée Nationale se dérouleront dans le cadre de cette constitution ».

Mais selon l’expert en gouvernance politique, les marges de manœuvres de l’opposition sont restreintes dans la mesure où les élections l’ont mise dans une position de minorité inconfortable.

« Nous avons remarqué que la fronde est aujourd’hui pilotée par les mouvements de la société civile, notamment le Front Togo Debout qui tente vaille que vaille de mobiliser les citoyens pour contrer l’application de la nouvelle constitution », observe Paul Amegankpo. Il se demande si la classe politique peut réinventer une autre manière de résister et de s’opposer à la gouvernance politique telle qu’elle est en cours.

« Pour le faire, il faut que l’opposition cherche à s’unir, à créer des coalitions politiques dynamiques, fortes, avec des idéaux qui seront partagés par l’opinion publique, afin de mobiliser davantage de citoyens à travers des manifestations », confie-t-il en ajoutant que c’est ce faisant que l’opposition pourrait servir de contre-pouvoir et rééquilibrer les rapports de force avec le parti UNIR (majorité présidentielle) « qui se présente comme un parti prédominant ».

Le parti au pouvoir fait déjà des annonces

Selon l’article 47 de la nouvelle constitution, « Le chef du parti majoritaire ou le chef du premier parti de la coalition jouissant d’une majorité à l’Assemblée nationale à l’issue des élections législatives et après la proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle devient Président du Conseil ».

Déjà le ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social, membre de la majorité, Gilbert Bawara annonce les couleurs. Selon lui, le prochain président du conseil des ministres ne peut être autre que Faure Gnassingbé, le président de son parti qui a remporté 108 des 113 députés à l’Assemblée nationale.

« La désignation du Président du Conseil est pratiquement une démarche automatique parce que la Constitution dit que c’est le président du parti politique majoritaire ou de la coalition majoritaire à l’Assemblée nationale qui est désigné. Le président du parti aujourd’hui, c’est le président du parti UNIR. Tout le monde le connaît, c’est donc Faure Gnassingbé qui est désigné pour être président du Conseil », tranche-t-il.

Au Togo, une nouvelle Constitution taillée sur mesure pour Faure Essozimna Gnassingbé

Une réforme votée le 25 mars fait du « président du conseil des ministres », désigné par l’Assemblée nationale, le nouvel homme fort du pays. Un poste qui devrait échoir au chef de l’Etat au pouvoir depuis 2005.

Il aura suffi d’une nuit pour que le Togo change, en toute discrétion, de régime et de Constitution. Alors que les regards étaient rivés sur l’élection présidentielle au Sénégal, largement remportée par l’opposant Bassirou Diomaye Faye, les députés togolais ont voté le 25 mars, à 23 heures passées, une modification de la loi fondamentale qui instaure un régime parlementaire. Un bouleversement institutionnel pensé, selon l’opposition, pour permettre au chef de l’Etat, qui a succédé à son père en 2005, de se maintenir indéfiniment à la tête du pays.

Le texte adopté, qui émane d’un groupe de dix-neuf députés du parti UNIR (Union pour la République), dont certains très proches du palais, a été conçu pour renforcer le poids du chef du gouvernement, au détriment de celui du président de la République. Ce dernier, élu « sans débat » pour un mandat unique de six ans par le Parlement réuni en congrès, n’a désormais plus qu’un rôle honorifique. Le vrai pouvoir est concentré dans les mains d’un « président du conseil des ministres » désigné par l’Assemblée nationale, sans limite de mandat.

Chef des armées et responsable de la politique étrangère, ce « super premier ministre » décide des grandes orientations du pays. Un poste qui semble taillé pour l’actuel chef de l’Etat et qui pourrait lui échoir, si son parti s’impose aux prochaines élections législatives et régionales prévues le 20 avril.

« Tout ça s’est passé en catimini, alors que tout le monde dormait. On savait, depuis la mi-mars, qu’une proposition de loi était en préparation, mais on était loin d’imaginer qu’on allait carrément changer de régime », s’étrangle Isabelle Ameganvi, ancienne députée et vice-président de l’Alliance nationale pour le changement (ANC), l’un des principaux partis d’opposition. « A l’heure où je vous parle, je n’ai encore pas eu accès au texte voté ! », poursuit-elle, choquée par le procédé.

« Le chef de l’Etat veut se donner un nouveau bail »

Pour cette juriste de formation, la loi, qui doit encore être promulguée, est d’autant plus problématique, qu’elle « viole » l’article 59 de la Constitution, selon lequel le mode d’élection du président de la République ne peut être changé que par voie référendaire. Par ailleurs, le mandat des députés a officiellement expiré le 7 janvier. « Ils auraient dû se contenter d’expédier les affaires courantes. Ce n’est pas à 89 personnes mal élues il y a cinq ans [1 député a voté contre, 1 autre s’est abstenu] de décider pour 5 millions d’électeurs togolais ! Le problème du pays, ce n’est pas son régime politique, c’est que les autorités ne respectent pas la loi », assène-t-elle.

Officiellement, la nouvelle Constitution est censée « apporter un nouvel élan dans la gestion de la chose publique », peut-on lire sur le site de l’Assemblée nationale. Mais, pourquoi alors opter pour un régime parlementaire et ne pas amender le texte de 1992 comme cela a déjà été fait en 2002, 2007 et 2019 pour, selon l’opposition, permettre au dirigeant en place de se représenter après un ou plusieurs mandats en arguant d’une remise à zéro des compteurs ?

« Il n’y a pas eu de vrais débats sur ce point, ni de débats tout court, parce que la nature du régime est juste un habillage juridique des rapports de force politiques. Il est très clair que le chef de l’Etat veut se donner un nouveau bail », estime l’économiste togolais Kako Nubukpo, commissaire à l’agriculture auprès de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et ancien ministre du président Faure Gnassingbé. Contactée par Le Monde, la ministre de la communication et porte-parole du gouvernement, Florence Kouigan, n’a pas donné suite.

Faure Gnassingbé, « le jeune doyen »

Depuis 1967, le Togo n’a connu que deux présidents : Gnassingbé Eyadéma, ancien soldat de l’armée française porté à la tête de l’Etat à la faveur d’un putsch et qui s’y est maintenu jusqu’à sa mort en 2005, puis son fils, Faure Gnassingbé, réélu confortablement en 2010, 2015 et 2020.

A 57 ans, « le jeune doyen », comme le surnomment ses pairs d’Afrique de l’Ouest, apparaît comme l’un des mieux arrimés au pouvoir, alors que la sous-région a connu, ces trois dernières années, une série de putschs au Mali, au Burkina Faso, en Guinée et au Niger. Des régimes sanctionnés par la Communauté économique des Etats d’Afrique de l’Ouest (Cedeao), mais avec lesquels le Togo s’est toujours efforcé de garder le contact, au point de devenir l’un des principaux médiateurs dans les crises qui secouent la région.

Le pouvoir togolais a-t-il voulu capitaliser sur la défiance qu’inspire aujourd’hui le modèle démocratique qui s’est déployé en Afrique de l’Ouest à partir des années 1990 et dont les régimes militaires sont aujourd’hui les principaux porte-voix ? « C’est dans l’air du temps de critiquer les défaillances et la fragilité de la démocratie représentative. Un des arguments mis en avant par le parti UNIR pour justifier de la nécessité de passer à une gouvernance parlementaire, c’est que ce nouveau régime serait un gage de stabilité et un modèle plus adapté aux sociétés africaines. Ce qui n’est nullement établi », souligne Kako Nubukpo.

L’opposition, qui cherche à mobiliser l’opinion contre ce qu’elle considère comme un coup de force constitutionnel, a peu de marge de manœuvre. Une conférence de presse a pu être organisée, mercredi 27 mars, dans la capitale, Lomé, avec des représentants de la société civile pour dénoncer la « forfaiture » des autorités. Mais une autre réunion, qui devait se tenir plus tôt a été interrompue par les forces de l’ordre sous prétexte que ses organisateurs ne disposaient pas les autorisations nécessaires.

Togo : 5 questions pour comprendre le changement de Constitution

DÉCRYPTAGE. La tension politique monte dans le pays alors que la nouvelle Constitution donne désormais le pouvoir au Parlement d’élire le président de la République.

Les Togolais n'éliront plus directement leur président de la République. Lundi soir, l'Assemblée nationale, dominée par l'Union pour la République (UNIR), le parti au pouvoir, a voté par 89 députés sur 91 un nouveau texte instaurant un régime parlementaire. Concrètement, le président de la République ne sera plus élu au suffrage direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable comme par le passé. Il reviendra, désormais, au Parlement réuni en congrès de choisir sans débat le chef de l'État pour un mandat unique de six ans. Toutefois, ce même Parlement devra élire un président du conseil qui devrait diriger le gouvernement.

Depuis la proposition de cette loi jusqu'à son adoption, la tension politique n'a fait que monter dans le pays, où des partis d'opposition sont vent debout contre ce passage du Togo dans sa Ve République.

1. Quel est le modèle choisi par le Togo ?

À l'instar des pays comme l'Allemagne, l'Italie, le Liban et d'autres, le Togo aura un président du conseil élu au sein du parti majoritaire ou coalition de partis politiques majoritaire au Parlement. Ce dernier jouera le rôle de Premier ministre et va prêter serment devant la Cour constitutionnelle.

Il a d'autant plus de pouvoir étant donné que c'est lui qui détermine et conduit la politique générale de la Nation, définit la politique étrangère, choisit ses ministres, préside le gouvernement et assure l'exécution des lois.

2. Quelles sont les réactions à cette nouvelle Constitution ?

En effet, plusieurs acteurs politiques trouvent que le Parlement, dont le mandat est arrivé à terme depuis décembre 2023, n'est plus légitime pour proposer, voire adopter, une révision constitutionnelle.

L'Alliance nationale pour le changement (ANC), le principal parti de l'opposition, considère que même si les députés sont maintenus en place en attendant l'installation de leurs successeurs, « ils n'ont plus ni la légalité ni la légitimité de l'ensemble de leurs prérogatives de plein exercice. En l'occurrence, ils ne sont plus fondés à légiférer dans un domaine aussi fondamental que le domaine constitutionnel. Ils ne peuvent donc pas faire ce qu'ils sont en train de faire », souligne Jean-Pierre Fabre, le président de l'ANC.

L'article 52 de la Constitution de la IVe République stipule que « les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs ». Malgré les fissures créées par cette initiative au sein de la classe politique depuis son introduction à la mi-avril, la nouvelle Constitution a recueilli l'aval de plus des 4/5 des parlementaires.

Certains observateurs de la scène politique togolaise imputeraient à l'actuel chef de l'État une intention de conservation de pouvoir. D'ailleurs, ils pensent que la nouvelle révision constitutionnelle serait taillée sur mesure et profiterait au président Faure Gnassingbé qui a pris les rênes du pays à la suite du décès de son père, feu Gnassingbé Eyadéma en février 2005.

Cependant, d'autres font valoir le fait que la nouvelle Constitution introduit plutôt une limitation des pouvoirs décisionnels du chef de l'État sur certains plans.

En effet, cette nouvelle Constitution qui vient d'être adoptée ne légifère aucun pouvoir au chef de l'État. La présidence de la République est désormais un titre honorifique et l'occupant disposera d'un mandat unique de six ans. « Désormais, tout sera vérifié depuis le Parlement, qui va donner plus de pouvoir au président du Conseil des ministres d'agir en toute liberté. Dorénavant, le président togolais qui ne travaille pas bien pourra être destitué par une action parlementaire, car il a été choisi par le Parlement pour un travail et une durée bien définie », pense Séna Alipui, président du groupe parlementaire UFC.

3. Quel impact sur les textes fondamentaux ?

Après l'adoption de ce régime parlementaire, les velléités de limitation de mandat et les critiques relatives à la longévité au pouvoir sont terminées. Contrairement à l'ancienne Constitution qui comptait 159 articles, la nouvelle adoptée nuitamment le 25 mars est beaucoup plus condensée avec seulement 100 articles. Aujourd'hui, certains activistes des droits humains redoutent un musellement du pays après l'adoption de cette nouvelle Constitution. Et pour cause, la nouvelle n'incorpore pas les droits de l'homme dans les textes, contrairement à l'ancienne Constitution de 1992.

Les droits et devoirs sont insérés dans une déclaration annexée, jointe à la Constitution. « J'espère qu'on ne va pas assister à un recul au plan démocratique avec les violations des droits de l'homme », craint Alain Lawson, un activiste togolais.

Pour Pacôme Adjourouvi, représentant le gouvernement au Parlement, « l'adoption de cette nouvelle Constitution vise à mettre en place un nouveau régime politique plus représentatif afin de transformer le système politique et apporter un nouvel élan dans la gestion de la chose publique. Son avantage réside dans la plénitude des pouvoirs que confère le peuple, seul détenteur du pouvoir ».

Il pense d'ailleurs que « l'option faite de changer le paradigme témoigne à suffisance la volonté d'évolution. Au regard des contextes, il est temps de donner à notre pays, des repères originaux qui, sans pour autant bousculer l'ordre préétabli, prend en compte des réalités et des vécus quotidiens de nos concitoyens ».

4. Comment le rôle de l'armée va-t-il évoluer ?

Bien qu'elle soit apolitique selon la Constitution du pays, l'armée a toujours joué un rôle clé dans la consolidation du pouvoir au Togo. Certains analystes pensent qu'elle serait à la solde du chef de l'État, qui en est le chef suprême. Aujourd'hui, le passage au régime parlementaire vient rebattre les cartes concernant la mainmise du chef de l'exécutif sur l'armée togolaise.

Désormais, ce sera le président du Conseil des ministres qui va devoir exercer également le pouvoir réglementaire et nommer aux emplois civils et militaires. À cet effet, il pourra disposer de l'administration et exercer l'autorité et le commandement sur les forces armées et les forces de sécurité. Selon certaines indiscrétions, le chef de l'État pourra seulement donner ses avis sur certains aspects de la gestion publique. « Le chef de l'État est pratiquement désinvesti de ses pouvoirs en faveur du président du Conseil des ministres, qui devient celui qui représente la République togolaise à l'extérieur, qui dirige effectivement le pays dans la gestion quotidienne », a expliqué Tchitchao Tchalim, président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale à l'Assemblée nationale.

Pour certains analystes, l'armée pourra désormais jouer son rôle régalien de protection des populations dans son ensemble. « Les armées africaines sont toujours à la solde des chefs suprêmes qui sont les présidents. Elles suivent beaucoup plus les ordres sans penser au respect des droits humains des populations qu'elles sont censées protéger au même titre que les autres. Désormais, l'armée pourra veiller à la protection de nous tous et non de quelques personnalités », pense Pascal Waklatsi, un chauffeur de taxi-moto.

La nouvelle Constitution permettra également de revoir le système judiciaire tant décrié depuis quelques années. En effet, malgré d'importants investissements réalisés depuis 2010 visant à moderniser l'appareil judiciaire du pays, les lignes ont peu bougé. Le système judiciaire souffre de plusieurs maux. Désormais, la nouvelle Constitution va œuvrer à une modernisation du système judiciaire au Togo. Ainsi, le pays va opérer une refonte de la justice ordinaire sous l'autorité d'une Cour de cassation ainsi qu'une modernisation plus poussée de certaines institutions qui verront leur rôle renforcer.

5. Un changement de régime qui rebat les cartes du jeu politique ?

Alors que le Togo se prépare pour un double scrutin régional et législatif le 20 avril prochain, l'adoption de la Ve République vient rebattre les cartes. Car le paysage politique du pays dépendra directement des prochaines joutes électorales. Selon certaines indiscrétions, le chef de l'État actuel dispose de deux semaines pour promulguer la nouvelle Constitution qui entrera aussitôt en vigueur au lendemain de la proclamation des résultats issus des élections. « Le changement de Constitution qui vient de se produire au Togo est une idée datant de 2010 quand nous avions accepté de former un gouvernement d'union. Toutefois, le régime en place avait à ce moment refusé notre idée de mettre en place un régime parlementaire. Aujourd'hui, le régime a jugé bon d'adopter ce régime parlementaire. Mais le moment où l'adoption a été faite n'est pas bon pour nous, mais on accepte cela, car l'opposition a essayé depuis l'adoption de la Constitution de 1992 de faire changer en vain les choses dans ce pays. Donc il faut aujourd'hui essayer un autre régime pour voir si on aura un jour un changement de régime au Togo », souligne Sena Alipui, président du groupe parlementaire UFC.

En attendant la promulgation de la nouvelle Constitution et son entrée en vigueur, l'opposition togolaise dans son ensemble aura la lourde tâche de ratisser large lors des prochaines élections afin de prendre part à la gestion du pays. Une frange de cette opposition qui avait par le passé boycotté les élections parlementaires de 2018 sait désormais à quoi s'en tenir pour assurer sa survie dans l'arène politique au Togo. Car, désormais, la gestion du pays va se reposer sur les épaules des parlementaires qui feront pour la première fois l'expérience d'un régime parlementaire.

Médiateur régional

Peu amateur de bains de foule et relativement avare de sa parole, le "Jeune Doyen", surnom lancé par le président ivoirien Alassane Ouattara, s'est imposé peu à peu comme médiateur dans les différentes crises politiques qui agitent l’Afrique de l’Ouest depuis quelques années.

Comme au Niger, où les militaires au pouvoir depuis juillet dernier lui ont demandé d’intercéder auprès de la Cedeao, ce qui n’a pas empêché le régime putschiste d’annoncer son retrait de l’institution régionale.Il s'était auparavant investi dans la crise malienne et les tensions entre Abidjan et Bamako.

La France, ex-puissance coloniale et alliée traditionnelle de la dynastie Gnassingbé, est particulièrement sensible à la stabilité du Togo dans cette région volatile d’où elle est peu à peu chassée suite aux récents coups d’Etat au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

Le chef de l’Etat multiplie également les efforts pour se rapprocher de l’Occident anglophone: le Togo a intégré le Commonwealth en 2022 et fait de l’œil à Washington pour bénéficier de programmes d’aide au développement.

Ci-dessous, l’intégralité de la LOI N° 2024-005 DU 06/05/2024 portant Constitution de la République Togolaise

[Loi n° 2024-005 du 06 mai 2024 portant Constitution de la République Togolaise - Recherches sur les Institutions constitutionnelles, les Administrations publiques et la Légistique en Afrique (ceracle.com)](https://ceracle.com/loi-n-2024-005-du-06-mai-2024-portant-constitution-de-la-republique-togolaise/)